



© R. BELMIN GIRAD

Février 2024



Territorialisation de l'action publique en faveur de l'agroécologie au Sénégal : les cas de Fatick et Tivaouane

Carolina Milhorange¹, Marc Piraux^{1,2}, Dié-Yacine Ka², Chérif Assembène Mane², Jean-Michel Sourisseau¹, Mame Cheikh Anta Sall², Raphaël Belmin^{1,2}, Astou Camara²

1 - Cirad ; 2 - ISRA/BAME



Le présent document a été élaboré avec l'aide financière de l'Union européenne. Son contenu relève de la responsabilité exclusive du projet FAIR Sahel et ne saurait en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Union Européenne.





Table des matières

Acronymes.....	5
Figures	6
1. INTRODUCTION.....	7
1.1 Contexte	7
1.2 Objectifs et démarche analytique.....	10
1.3 Plan du rapport.....	13
2. LES LIMITES DE LA DECENTRALISATION DES POLITIQUES PUBLIQUES AU SENEGAL.....	14
2.1 Evolution des réformes de décentralisation et innovations introduites par l'Acte III	14
2.2 Les défis persistants liés au transfert de compétences.....	17
2.3 Implications politiques des réformes en cours	19
3. CARACTERISATION DES TERRITOIRES DE FATICK ET DE TIVAOUANE.....	22
3.1 Le département de Fatick.....	22
3.2 Le département de Tivaouane.....	25
4. INSTRUMENTS ET ACTEURS DE L'AGROECOLOGIE A FATICK ET TIVAOUANE.....	30
4.1 Projets agroécologiques : confluence entre la coopération internationale et les dynamiques territoriales.....	30
4.2 Les subventions pour engrais organiques : entre innovation et défis persistants.....	44
4.3 Insuffisance d'instruments de commercialisation	51
4.4 Gouvernance territoriale face aux conflits d'utilisation des ressources naturelles.....	54
5. DISCUSSION	61
5.1 La nature des stratégies agroécologiques adoptées.....	61
5.2 Les acteurs influents et nouvelles alliances.....	62
5.3 Les ressources institutionnelles déployées	67
6. CONSIDERATIONS ET PERSPECTIVES DE L'AGROECOLOGIE A L'ECHELLE TERRITORIALE	69
7. REFERENCES	72
8. ANNEXES	75

Acronymes



3AO	Alliance pour l'agroécologie en Afrique de l'Ouest
AEB	Agriculture écologique et biologique
AFD	Agence française de développement
AGRA	Alliance pour une révolution verte en Afrique
ANCAR	Agence nationale de conseil agricole et rural
ARAA	Agence régionale pour l'agriculture et l'alimentation
ASPAB	Association sénégalaise pour la promotion de l'agriculture biologique
BMU	Ministère fédéral allemand de l'environnement, de la conservation de la nature et de la sûreté nucléaire
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CILSS	Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel
CNCR	Conseil national de concertation et de coopération des ruraux
CNSA	Conseil national de sécurité alimentaire
CNRF	Commission nationale de réforme foncière
COMNACC	Comité national sur les changements climatiques
CRAFS	Cadre de réflexion et d'action sur le foncier au Sénégal
DPV	Direction de protection des végétaux
DyTAES	Dynamique pour la transition agro écologique au Sénégal
ECOWAP	Politique agricole de la CEDEAO
FENAB	Fédération nationale de l'agriculture biologique
FIES	Food Insecurity Experience Scale
FONGS	Fédération des organisations non gouvernementales du Sénégal
GDSP	Groupe de dialogue social et politique
GOANA	Grande offensive agricole pour la nourriture et l'abondance
IFOAM	Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique
IPES-Food	Panel International d'Experts sur les Systèmes Alimentaires Durables
LOASP	Loi d'orientation agro-sylvo-pastorale
LPSDA	Lettre de politique sectorielle de développement de l'agriculture
LPSDEA	Lettre de politique sectorielle de développement de l'eau et l'assainissement
LPSEDD	Lettre de politique du secteur de l'environnement et du développement durable
MAER	Ministère de l'agriculture et de l'équipement rural
MEPA	Ministère de l'élevage et de la production animale
OGM	Organismes génétiquement modifiés
PAIAD	Projet d'appui à la diffusion et à la mise en œuvre des bonnes pratiques d'intensification agricole durable
PAM	Programme alimentaire mondial des Nations unies
PANA	Plan d'action national pour l'adaptation aux changements climatiques
PASAD	Programme agricole de souveraineté alimentaire et durable



Acronymes



PATAE	Programme d'appui à la transition agroécologique en Afrique de l'Ouest
PCAE	Programme pour la compétitivité de l'agriculture et de l'élevage
PDDA	Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine
PDIDAS	Projet de développement inclusif et durable de l'agrobusiness au Sénégal
PNADT	Plan national d'aménagement et de développement territorial
PNAEB	Plateforme nationale d'agriculture écologique et biologique
PNBSF	Programme National de Bourses de Sécurité Familiales
PNIA	Programme national d'investissement agricole
PNIASAN	Programme national d'investissement agricole pour la sécurité alimentaire et de la nutrition
PRACAS	Programme de relance et d'accélération de la cadence de l'agriculture au Sénégal
PSE	Plan Sénégal Emergent
RNA	Régénération naturelle assistée
SAED	Société d'aménagement et d'exploitation du Delta du Fleuve Sénégal
SCALA	Scaling up Climate Ambition on Land Use and Agriculture
SECNSA	Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire
SNSAR	Stratégie Nationale de Protection Sociale
SNPS	Stratégie nationale de sécurité alimentaire et de résilience
TaFAé	Task-force pour la promotion de l'agroécologie au Sénégal
UCAD	Université Cheikh Anta Diop

Figures



- Figure 1** Localisation des sites d'étude au Sénégal
- Figure 2** Évolution de la communalisation au Sénégal : nombre de communes érigées par période, 1966-2011
- Figure 3** Schéma des principaux changements post l'Acte III de la Décentralisation
- Figure 4** Evolution des montants des fonds d'appui à la décentralisation au Sénégal, 2010-2018
- Figure 5** Les communes du département de Fatick.
- Figure 6** Densité de population par commune au sein du département de Fatick (en 2013)
- Figure 7** Zonage département de Fatick (Piroux et Dieye, 2022).
- Figure 8** Les communes du département de Tivaouane.
- Figure 9** Communes et densité de population communale au sein du département de Tivaouane.
- Figure 10** Zonage des Niayes Centre et Sud avec localisation de la zone ouest du département de Tivaouane (zones 3 et 4).
- Figure 11** Répartition des initiatives agroécologiques par régions.
- Figure 12** Allocation par les producteurs enquêtés des engrais organiques subventionnés (n=21) et non subventionnés (n=218)
- Figure 13** Circuit de distribution des intrants agricoles
- Figure 14** Exemple d'une cartographie participative réalisée à Tattaguine, 2022.

1. INTRODUCTION

1.1 Contexte

L'essor de l'agroécologie au Sénégal s'inscrit dans une dynamique alimentée par une variété d'initiatives de la société civile, des autorités publiques, ainsi que d'organisations régionales et internationales. Depuis les années 1980, des ONG comme Enda-Pronat et l'Association sénégalaise pour la promotion de l'agriculture biologique et biodynamique ont joué un rôle pionnier dans l'introduction de diverses approches agroécologiques. Le paysage a continué d'évoluer au fil des années, notamment pendant les décennies 1990 et 2000, avec l'émergence du Mouvement sénégalais de l'agriculture biologique et de groupes tels que l'Association sénégalaise des producteurs de semences paysannes. À partir des années 2000, les politiques publiques environnementales ont commencé à prôner des méthodes agricoles durables pour lutter contre la désertification et les changements climatiques. Des techniques comme l'agroforesterie, la diversification des cultures et l'utilisation de variétés résistantes à la salinité ont été mises en avant.

L'année 2019 a marqué un tournant significatif avec l'intégration de l'agroécologie dans le Plan Sénégal Émergent (PSE) Vert, sous la présidence de Macky Sall. Ce plan illustre l'engagement du gouvernement face à des problématiques telles que la dégradation des terres, la raréfaction des ressources en eau, et la déforestation. Pour concrétiser cet engagement, le gouvernement a également octroyé des subventions pour les fertilisants organiques et, sous l'impulsion de la CEDEAO, créé un poste de point focal pour l'agroécologie au sein du ministère de l'Agriculture. Il est important de noter le rôle de La Dynamique pour la Transition Agroécologique au Sénégal (DyTAES) dans l'intégration de l'agroécologie dans l'agenda politique (voir Encadré 1). Parallèlement, le Sénégal connaît l'émergence de nombreuses initiatives de promotion de pratiques agroécologiques, largement soutenues par le financement de la coopération internationale.

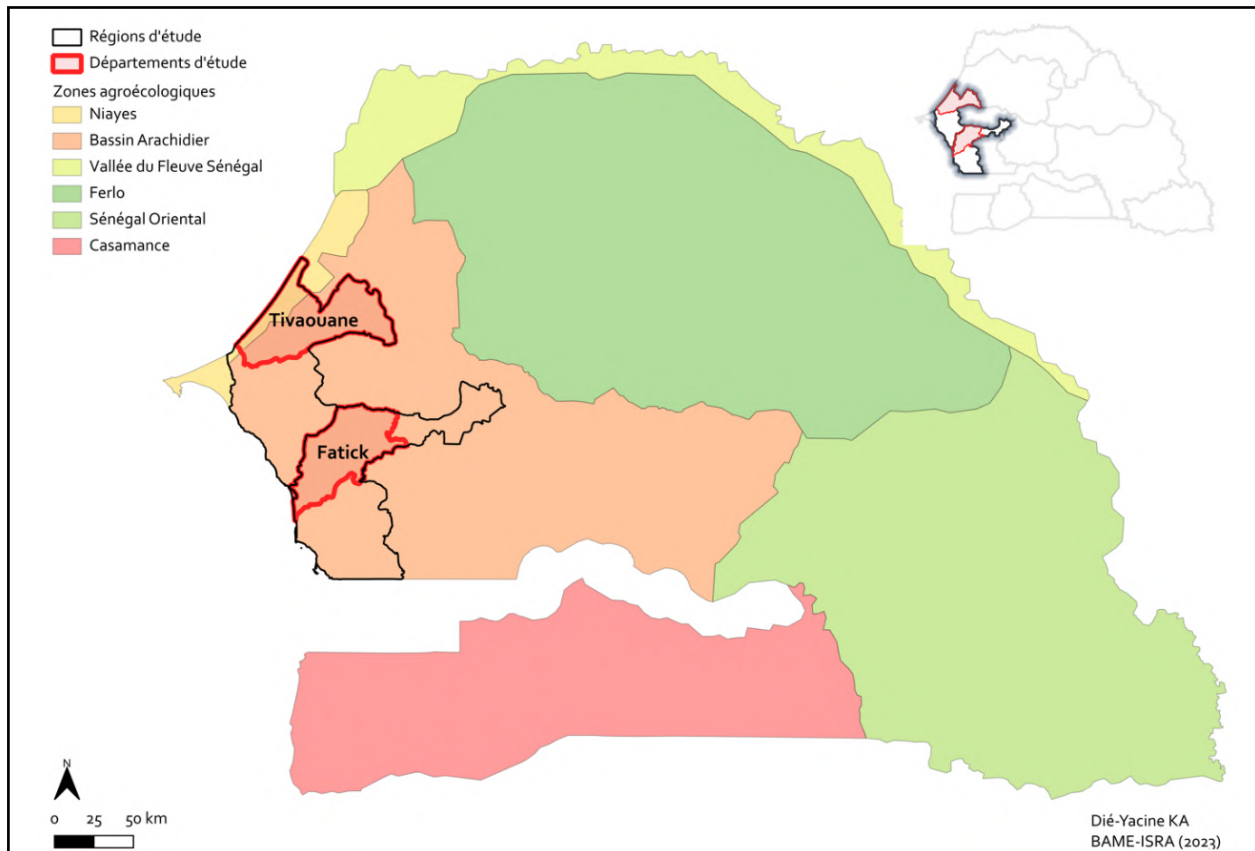
Cependant, des défis persistent. Le Programme de relance et d'accélération de la cadence de l'agriculture au Sénégal (PRACAS) et sa version révisée, le Programme agricole de souveraineté alimentaire et durable (PASAD), continuent à favoriser une approche productiviste centrée sur l'accroissement des rendements et des surfaces emblavées, souvent au détriment des principes agroécologiques. De plus, la mise en œuvre effective des politiques agroécologiques demeure limitée en termes de portée et d'impact.

Le projet FAIR-Sahel a ainsi mis en évidence certaines de ces lacunes en étudiant l'intégration de l'agroécologie dans les politiques publiques sénégalaises (voir Milhorance et al., 2022). Ce défi est d'autant plus ardu lorsqu'on examine l'agroécologie et son accompagnement aux échelles locales. Il se superpose en effet à un processus de décentralisation encore inachevé.

Pour répondre à ces défis, des efforts pour territorialiser l'agroécologie sont en cours et constituent potentiellement des leviers pour la transition. Ainsi, la DyTAES travaille à établir des cadres locaux pour la concertation et la planification, appelés Dynamique pour une Transition Agroécologique Locale (DyTAEL). A ce jour, il en existe six cadres implantés à l'échelle départementale ou régionale : Thiès, Fatick, Bignona, Podor, Tambacounda, Kaolack. Conjointement, le Réseau des communes et villes vertes du Sénégal (REVES) regroupe des élus locaux engagés en faveur d'une agriculture durable. L'État participe également à la mise en œuvre des politiques agricoles favorables à l'agroécologie et assure le suivi des projets de développement dans les Régions et départements.

Ces initiatives, bien qu'encore à leurs débuts, seront examinées dans ce rapport, avec un accent particulier sur les régions de Fatick, située dans le Bassin Arachidier, et de Thiès, notamment le département de Tivaouane situé en partie dans la zone des Niayes (Figure 1).

Figure 1 : Localisation des sites d'étude au Sénégal



Source : Ka, BAME-ISRA (2023)

1.2 Objectifs et démarche analytique

Ce rapport s'inscrit dans le projet FAIR-Sahel (Fostering an Agroecological Intensification to improve farmers' Resilience in Sahel - <https://www.fair-sahel.org/>), soutenu par l'Union européenne et l'Agence française de développement. Le projet vise à explorer les leviers techniques, institutionnels et politiques en matière d'agroécologie au Sénégal, au Mali et au Burkina Faso. Notre étude met l'accent sur l'analyse de la mise en œuvre territoriale des politiques agricoles, notamment en ce qui concerne la promotion de l'agroécologie. Parmi les territoires de mise en œuvre du projet, nous avons sélectionné deux départements sénégalais, Fatick et Tivaouane, pour leurs expériences dans des initiatives agroécologiques et leurs caractéristiques distinctives sur les plans environnemental, socio-économique et politique. Par ailleurs, une DyTAEL est en cours de mise en place dans chacune de ces deux régions.

L'étude abordera spécifiquement plusieurs questions clés :

- *Quels types d'instruments de politiques publiques sont déployés dans les départements de Fatick et Tivaouane, qu'ils soient initiés par le gouvernement central, la société civile ou les autorités locales ?*
- *Qui sont les acteurs responsables de leur mise en œuvre concrète ?*
- *Comment ces instruments interagissent-ils et se manifestent-ils à l'échelle locale ?*
- *Y a-t-il des phénomènes de fragmentation, de complémentarité ou de concurrence entre ces instruments sur le territoire ?*
- *Quels sont les obstacles et les catalyseurs de changement identifiés ?*
- *Et comment ces différents instruments s'intègrent-ils aux dynamiques territoriales et aux conflits sur l'utilisation des terres et des ressources naturelles ?*

Ce rapport adopte une démarche compréhensive de la fabrique et de la mise en œuvre des politiques publiques, en se concentrant sur la manière dont divers acteurs perçoivent et structurent les enjeux liés à l'agroécologie. Cette démarche s'inscrit dans une variété de cadres analytiques (Lascoumes & Le Galès, 2018; Muller, 2018), et se distingue des démarches purement « rationalistes » qui reposent sur des analyses coût-avantage centrées sur la résolution de problèmes. L'objectif est de comprendre comment les acteurs concernés identifient les « enjeux », les « facteurs sous-jacents » et les « solutions potentielles » le long des différentes phases de la mise à l'agenda politique et de son application. De plus, nous admettons que chaque « solution » qui émerge a le potentiel de réorganiser l'équilibre des pouvoirs en place. Ainsi le processus ne renvoie pas à un domaine passif, mais à des interprétations concurrentes (Zittoun, 2017).

Cette étude aborde spécifiquement la **territorialisation de l'action publique** en relation avec l'agroécologie. Inspirée par la sociologie de l'action publique, notre approche met en lumière les acteurs impliqués, leurs idées et les ressources à leur disposition. Nous cherchons à comprendre comment ces éléments contribuent au développement et à la mise en œuvre de politiques agroécologiques. Il est essentiel de saisir que la territorialisation ne se réduit pas simplement à un changement d'échelle géographique. Comme le soulignent Mazeaud et al. (2022), il s'agit d'un processus bidirectionnel : il provient tant du haut, via le transfert de compétences et l'exécution des politiques, que du bas, par la contextualisation des problématiques publiques, l'émergence de régulations territorialisées et d'entrepreneurs politiques au niveau local.

La décentralisation des politiques publiques est certes un aspect important du développement territorial, mais elle n'est pas son seul composant. La territorialisation intègre également la définition symbolique et la contextualisation des enjeux publics, ainsi qu'une gestion collective de ces questions. En ce sens, un territoire est plus qu'une simple entité administrative, quels qu'en soient ses principes de gouvernance ascendants ou descendants. L'agroécologie s'ancre aussi dans une dynamique politique qui s'étend sur de multiples niveaux, où l'impact des acteurs internationaux et sous-régionaux est manifeste, tant dans la détermination des priorités que dans le financement des initiatives (Boillat et al., 2021).

Nous analysons spécifiquement les relations entre diverses échelles et les acteurs y opérant, en particulier dans les régions de Fatick et Tivaouane. S'appuyant sur des travaux en matière de traduction internationale des politiques publiques (Hassenteufel & de Maillard, 2013; Hassenteufel & Zeigermann, 2019; Stone, 2012), notre recherche s'articule autour de trois axes :

- i) la nature des stratégies adoptées, y compris la conceptualisation de l'agroécologie et les instruments choisis pour sa promotion ;
- ii) l'identification des acteurs ou des groupes d'acteurs qui soutiennent ces stratégies au niveau local ;
- iii) les ressources institutionnelles mobilisées pour mettre ces stratégies en œuvre.

En complément, nous examinons les contextes susceptibles d'influencer les initiatives agroécologiques, que ceux-ci soient des obstacles ou des catalyseurs à l'innovation. Selon Olivier de Sardan (2021), ces contextes englobent non seulement des enjeux structurels, mais également les institutions, pratiques et régulations informelles déjà en vigueur.

L'étude aborde trois types spécifiques d'instruments de politique en matière d'agriculture et d'environnement, chacun ayant un rôle dans la valorisation de l'agroécologie. Certains de ces instruments sont explicitement étiquetés comme agroécologiques, d'autres encouragent des pratiques agroécologiques sans nécessairement les revendiquer comme telles.

1. Les **instruments incitatifs** visent à apporter un soutien direct aux producteurs. Ils englobent notamment le financement d'engrais organiques et la transition vers des bio-intrants, souvent en synergie avec le conseil agricole. Des projets ciblés pour encourager l'adoption de pratiques agroécologiques existent également.
2. Les **instruments de communication et de coordination** couvrent un éventail de stratégies de gouvernance territoriale qui intègrent l'agroécologie dans des cadres tels que le Plan de Développement Départemental (PDD), le Plan de Développement Communal (PDC), les plateformes de coordination (Plateformes locales de l'eau et la DyTAEL).
3. Les **instruments réglementaires** se focalisent sur la conservation et la gestion des terres. Parmi ceux-ci figurent le code forestier et le code de l'eau. Des projets spécifiques, tels que le Projet de Renforcement de la Gestion des Terres et des Écosystèmes des Niayes (PRGTE) et Projet Cadastre et Sécurisation Foncière (PROCASEF) contribuent à la mise en œuvre de ces instruments, et visent à optimiser la gestion foncière et des ressources naturelles dans la région des Niayes.

L'étude s'appuie sur une analyse documentaire, incluant des études préexistantes, des rapports officiels et de la documentation pertinente, ainsi que sur un corpus de 61 entretiens semi-directifs réalisés entre juin et septembre 2022. Ces entretiens ont été conduits auprès d'acteurs représentant la diversité des interventions dans diverses localités des régions de Fatick (Ndiob, Diouroup, Diofior, Tattaguine, Fatick) et de Thiès (Mboro, Darou Khoudoss, Tivaouane). Parmi ces acteurs figurent des responsables publics locaux, tels que des élus municipaux, départementaux et régionaux (municipalités, conseils départementaux), ainsi que des représentants des services techniques et déconcentrés de l'État (ANCAR, IREF, DRDR, SDDR, ARD). Des membres d'organisations de la société civile (Forum Civile), des associations de promotion de l'agroécologie (FENAB, Agrisud, ENDA Pronat, Association Jamm Bugum) et des organisations d'agriculteurs ont également été interviewés.

Ces entretiens complètent 30 autres réalisés entre 2021 et 2022 à l'échelle nationale, s'ajoutant aux ateliers organisés avec les principales parties prenantes. Ces sessions collaboratives ont permis de partager nos résultats préliminaires et de confronter nos analyses aux perceptions et expériences des participants.

1.3 Plan du rapport

La première partie du rapport se penche sur l'environnement institutionnel qui encadre les politiques publiques territoriales en faveur de l'agroécologie, en mettant un accent particulier sur les limites des réformes de décentralisation au Sénégal. Elle décrit les évolutions récentes de ces réformes, les défis associés au transfert de compétences et les implications politiques des changements en cours. La caractérisation des territoires étudiés est ensuite abordée à travers un zonage à dire d'acteurs (ZADA), établissant ainsi le cadre territorial de notre étude.

La quatrième partie, qui est le cœur du rapport, offre une analyse des instruments et acteurs de l'agroécologie dans les départements de Fatick et Tivaouane. Cette section est subdivisée en plusieurs sous-sections qui abordent respectivement les projets agroécologiques, les subventions pour engrais organiques, les instruments de commercialisation et les enjeux de gouvernance territoriale. Chaque sous-section apporte des éclairages spécifiques sur des enjeux allant de la définition de l'agroécologie à l'interaction avec les dynamiques territoriales, ou encore aux conflits liés à l'utilisation des ressources naturelles.

La discussion finale examine les principaux résultats de l'étude à la lumière des processus de territorialisation et de traduction, en mettant l'accent sur les dimensions symboliques, les entrepreneurs politiques et les contextes institutionnels. Enfin, le rapport fournit quelques pistes sur les leviers possibles pour encourager le développement de l'agroécologie au niveau territorial.



2. LES LIMITES DE LA DÉCENTRALISATION DES POLITIQUES PUBLIQUES AU SÉNÉGAL

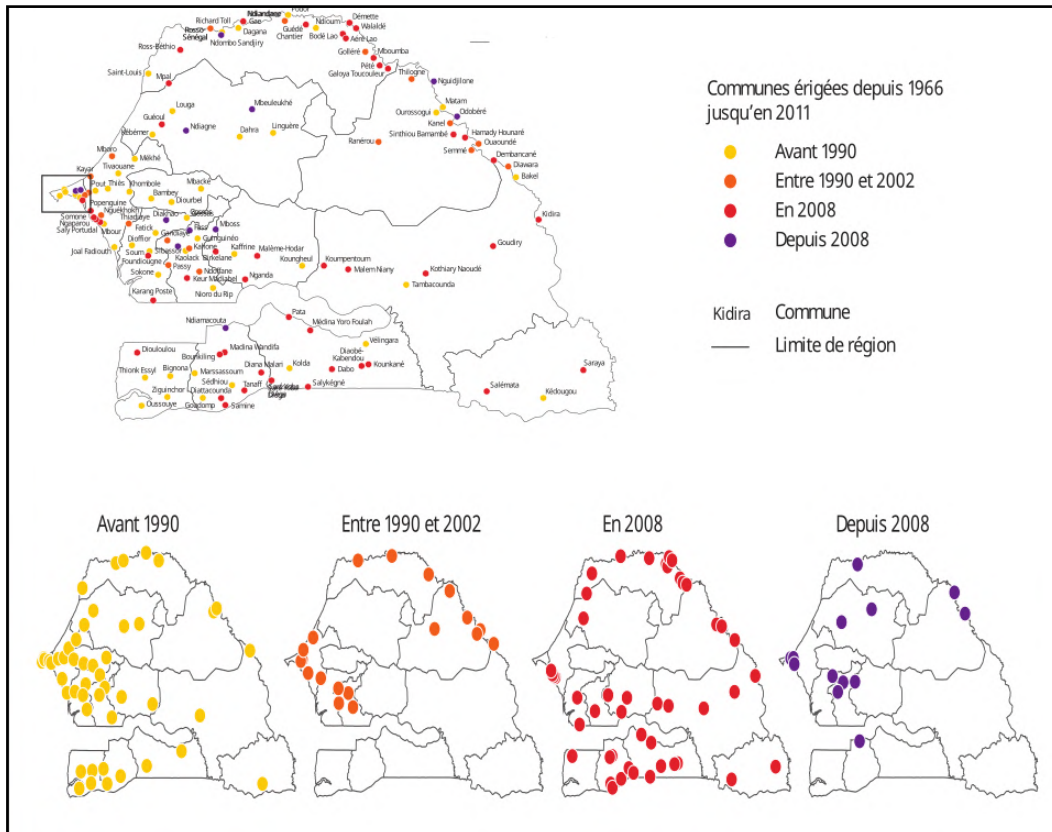
Dans cette partie, nous explorons de manière non-exhaustive le processus de décentralisation des politiques publiques au Sénégal, en vue de contextualiser le cadre institutionnel des initiatives agroécologiques au niveau local. Nous nous concentrons spécifiquement sur les réformes récentes, notamment l'Acte III de la Décentralisation.

Cette analyse vise à éclairer les enjeux et tensions qui ont émergé avec la transition d'un modèle de gouvernance centralisé vers une structure "pluri-niveaux". Contrairement à l'objectif initial de simplification, cette évolution a maintenu divers défis, tels que le manque de ressources financières, l'ingérence de l'État et les tensions entre les différentes échelles de gouvernement.

2.1 Evolution des réformes de décentralisation et innovations introduites par l'Acte III

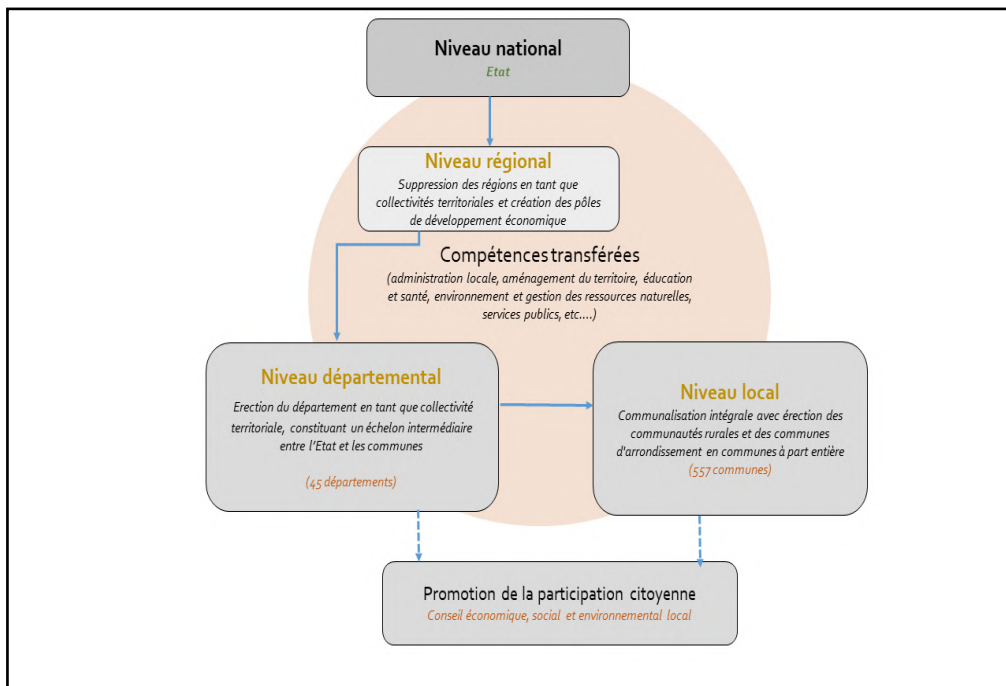
La décentralisation au Sénégal est une ambition ancienne, débutée dès l'indépendance en 1960. Au cours des années post-indépendance, l'administration socialiste a lancé des réformes institutionnelles pour consolider le maillage territorial et renforcer la présence de l'État. Jusqu'à la fin des années 1990, la communalisation s'est essentiellement structurée dans les zones densément peuplées (Lombard et al., 2020). Cependant, malgré une expansion administrative, un déséquilibre persiste entre l'est et l'ouest du pays, ce dernier abritant une grande partie de la population. Sous la présidence de Wade dans les années 2000, les efforts de décentralisation ont évolué en deux axes principaux : l'accroissement des circonscriptions administratives et collectivités locales (Figure 2), et le renforcement de leurs capacités institutionnelles (Touré & Dione, 2021). Sous Macky Sall, le renforcement du processus de décentralisation, la correction des inégalités et des incohérences territoriales ont constitué les arguments clés pour entamer une nouvelle phase.

Figure 2 : Évolution de la communalisation au Sénégal : nombre de communes érigées par période, 1966-2011



Source : Adapté de Lombard et al (2020)

Figure 3 : Schéma des principaux changements post l'Acte III de la Décentralisation



Source : Finda Bayo/ISRA-Bame, 2023.

À partir de 2013, l'**Acte III de la Décentralisation** a été établi avec la promulgation de la loi n°2013-10. Cette réforme s'intègre au PSE, qui ambitionne de modeler le Sénégal en « territoires viables (Figure 3), compétitifs et porteurs de développement durable » (PSE Vert, République du Sénégal, 2021, p. 44). Grâce à cette loi, une réorganisation territoriale s'est opérée : les régions, communes d'arrondissement et communautés rurales ont laissé place aux départements et communes comme principales entités de développement local. L'esprit de la loi est de rapprocher les centres de décision des populations, en la donnant à de plus petites entités.

Mais dans le détail, les communes disposent de marges de manœuvre budgétaires restreintes. L'utilisation des dotations de l'État est soumise à des rubriques et compétences précises qui réduisent la dimension stratégique de la gestion. Certes, les priorités sont établies au niveau local, validées par le sous-préfet, ou le préfet selon le niveau, et les allocations de fonds sont ajustées en fonction de la démographie communale¹. Mais la structure de la planification du développement demeure hiérarchisée, s'étendant du Plan national d'Aménagement du Territoire (PNADT) aux Plans de Développement Communaux (PDC) et Plans de Développement Départementaux (PDD). Ces divers outils de planification sont coordonnés sous l'égide du Programme National de Développement Local (PNDL), qui guide les initiatives au niveau territorial. L'Acte III a cependant favorisé la participation citoyenne en instituant des conseils départementaux et municipaux, ainsi qu'en introduisant les budgets participatifs (Timera, 2022).

Si certains domaines tels que la santé, l'environnement, l'éducation ou l'aménagement du territoire bénéficient d'une décentralisation partielle, d'autres aspects administratifs restent sous l'égide de l'État central, et le secteur agricole demeure à l'écart de cette stratégie de décentralisation. Le transfert de nouvelles compétences dans les domaines de l'agriculture, de la pêche, de l'élevage et de la production animale, de l'hydraulique, de l'assainissement et du tourisme a été évoqué en 2015. Cependant, cette mesure n'a pas été effective et figure parmi les recommandations du Rapport d'Évaluation Prospective de la première phase de l'Acte III de la Décentralisation de 2019 (MCTDAT, 2019).

¹ Entretien, représentant d'une commune de Fatick, 23/09/2022.

2.2 Les défis persistants liés au transfert de compétences

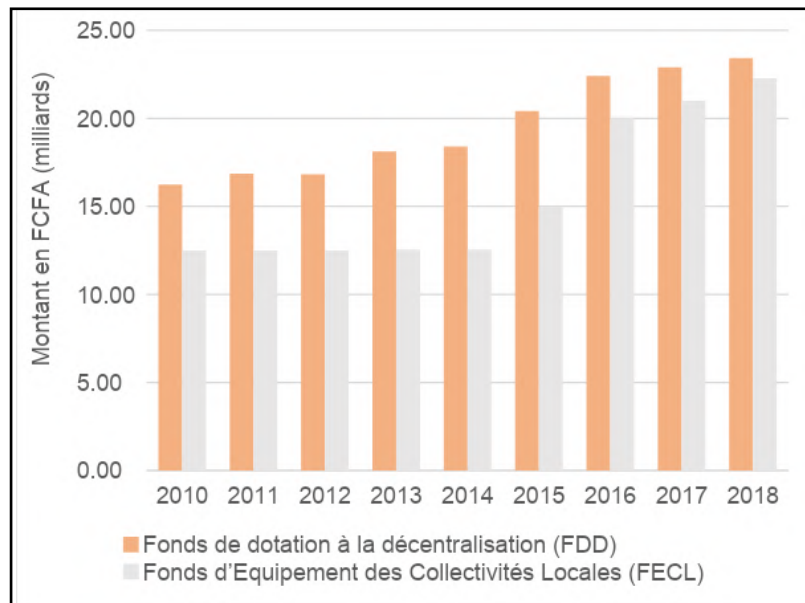
Le transfert des compétences vers les collectivités locales soulève plusieurs enjeux. L'un d'eux est l'intervention persistante de l'État dans les affaires locales, qui alimente des tensions entre le gouvernement central, les responsables locaux et divers mouvements sociaux². Historiquement, cette intrusion a compromis l'autonomie des entités décentralisées. Les reconfigurations administratives, telles que la dissolution ou la révocation des assemblées régionales, se sont ajoutées à la mainmise de l'État sur les questions foncières. L'ensemble a exacerbé la discorde entre l'État et les collectivités locales, en particulier durant le mandat de Wade (Touré, 2012).

Les collectivités rurales, en particulier, rencontrent des difficultés pour conserver leur autonomie dans la gestion foncière. Cette restriction a des conséquences tangibles, notamment sur la régulation des investissements dans des secteurs clés comme l'agriculture et l'exploitation minière. Par exemple, dans la région des Niayes, les décisions stratégiques sont prises au niveau national, et les autorités locales ont peu de pouvoir pour influencer ces choix, alors même qu'elles sont, de fait, chargées de résoudre les conflits qui surviennent au niveau local (nous y reviendrons plus loin dans ce rapport). La décentralisation a également eu un impact sur la gestion des ressources naturelles. En Basse-Casamance, les décisions nationales ont perturbé les systèmes traditionnels de gestion forestière et de propriété foncière, engendrant méfiance et résistance parmi les populations locales. Autrefois considérée comme une responsabilité collective, la conservation des forêts est désormais perçue par ces communautés comme relevant principalement de l'État (Diedhiou & Mering, 2020).

Le **manque de ressources financières** constitue un autre défi majeur. Bien que le financement provienne de diverses sources, y compris les transferts de l'État et les recettes fiscales locales, ces fonds restent insuffisants. En 2016, en moyenne, les recettes de l'administration locale représentaient 7,7% des recettes totales de l'administration et ses dépenses représentaient 5,9% des dépenses totales (OCDE, 2017). Malgré des apports supplémentaires (Figure 4), les collectivités locales font toujours face à des contraintes financières. Au centre de ce financement, deux fonds se distinguent : le Fond de Dotation de la Décentralisation (FDD) et le Fond d'Équipement des Collectivités Locales (FECL). Si le FDD est loué pour sa distribution objective des ressources, le FECL est souvent critiqué pour son manque de transparence dans ses critères. En revanche, la Contribution Économique Locale (CEL) représente une innovation, en donnant aux communes la possibilité de percevoir des taxes sur l'activité économique locale (Timera, 2022). Malgré le potentiel financier de secteurs tels que le tourisme, les mines, l'élevage ou l'agriculture, d'après Touré & Dione (2021), l'État hésite à déléguer ces compétences aux collectivités.

² Notons que beaucoup d'organisations de la société civile sont aussi organisées en central avec des déclinaisons locales et que la question des marges de manœuvre de ces entités locales est également très prégnante.

Figure 4 : Evolution des montants des fonds d'appui à la décentralisation au Sénégal, 2010-2018



Source : Adapté de Touré & Dione, 2021

Au-delà des retards habituels dans le transfert des fonds étatiques aux communes, les acteurs locaux évoquent également une fragmentation des finances publiques. Cette fragmentation se traduit par la répartition des ressources entre de multiples programmes et projets³, souvent en lien avec les politiques d'aménagement du territoire. Or, ces domaines constituent traditionnellement des secteurs d'intervention des collectivités locales. Le problème réside dans le conflit d'intérêts avec certains programmes d'urgence, tels que le Programme d'Urgence de Modernisation des Axes et Territoires frontaliers (PUMA), le Programme National de Développement Local (PNDL), et le Programme de Modernisation des Villes (PROMOVILLES). En effet, ces derniers ont un impact économique limité sur les politiques locales, mais absorbent néanmoins des ressources financières souvent justifiées par des urgences immédiates (Timera, 2022).

La coopération décentralisée est une autre source majeure de financement pour les communes, mais elle soulève des questions de dépendance externe⁴. Par exemple, la gestion des services essentiels, telle que la gestion des déchets à la mairie de Fatick, repose souvent sur le soutien international de partenaires (en particulier la GIZ). Les initiatives d'intercommunalité sont envisagées comme des outils de renforcement des compétences des collectivités locales, facilitant des investissements structurants et abordant des enjeux communs comme la desserte en services dans les zones isolées. Cependant, l'intercommunalité reste davantage un concept en gestation qu'une réalité opérationnelle⁵.

³ Entretiens, représentants de communes de Fatick, 22/09/2022 ; 23/09/2022.

⁴ Entretien, représentant d'ONG, 19/09/2022.

⁵ Entretien, représentants de communes et du conseil départemental, 22/09/2022 et 28/09/2022.

Par ailleurs, le manque de compétences techniques et de personnel qualifié au sein des collectivités entrave la gestion efficace des domaines nouvellement acquis. Le processus de recrutement du personnel municipal est souvent mal adapté aux tâches à accomplir (OCDE, 2017). De plus, les lacunes dans la gestion fiscale et budgétaire, exacerbées par des outils de planification inconstants, limitent la mise en œuvre des projets. Alors que des mécanismes participatifs ont été mis en place, la participation citoyenne et la démocratie locale demeurent insuffisantes. Le système de sélection des représentants locaux, souvent basé sur les listes de partis politiques, alimente une politisation excessive des instances locales (Touré & Dione, 2021), ce qui soulève des questions quant à leur efficacité et représentativité.

Enfin, l'élaboration et la mise en œuvre des plans locaux souffrent d'une certaine inertie due à plusieurs facteurs : prolifération de documents stratégiques aux calendriers divergents, déficit de coordination entre les divers niveaux de gouvernance et usage de méthodologies hétérogènes. Ce manque de cohérence s'ajoute à un écart notable entre les ambitions formulées dans ces documents de planification et les ressources effectivement disponibles pour les réaliser. Ce décalage se retrouve également entre les programmes d'ampleur étatique et les initiatives locales plus modestes.

Ainsi, comme souvent dans les dynamiques de décentralisation, les freins renvoient tout autant à des déficits structurels humains et financiers locaux, qu'à la réticence de l'Etat et de ses institutions à abandonner leurs prérogatives.

2.3 Implications politiques des réformes en cours

La migration d'un modèle de gouvernance centralisé vers une architecture "pluri-niveaux" avec le département et la commune au cœur, a complexifié le paysage administratif (OCDE, 2017). Initialement destinée à simplifier la gouvernance, cette diversification des acteurs impulsée par la décentralisation a en réalité engendré de nouvelles tensions entre les différentes échelles de gouvernement. Par exemple, en octroyant aux communautés rurales le statut de communes autonomes, semblable à celui des zones urbaines, des problèmes liés à la pénurie de terres en milieu rural ont été mis en évidence. Certains analystes suggèrent que cette stratégie du président Macky Sall visait à affaiblir l'influence territoriale de l'opposition en privilégiant les départements au détriment des régions (Lima, 2020).

Ce sentiment de fragmentation est confirmé par certains témoignages : *« Avant, le conseil régional avait plus de ressources financières et la situation était plus cohérente. Le budget du conseil départemental est désormais insuffisant pour ses responsabilités. Cela devient plus compliqué quand les maires sont de l'opposition et les présidents du conseil départemental sont affiliés au parti au pouvoir. »*⁶

⁶ Entretien, membre du conseil départemental, 27/09/2022.

De nombreux intervenants soulignent également que le conseil départemental manque non seulement de moyens financiers mais aussi d'influence politique, ce qui le rend dépendant d'une collaboration étroite avec le conseil municipal. Cette dynamique peut donner lieu à des tensions, surtout lors de la planification d'activités dans des zones spécifiques sans l'accord du maire local.

D'un côté, des conflits de pouvoir entre le département et la commune, particulièrement en matière de gouvernance foncière, sont évidents. Si la départementalisation était suffisante, le besoin de développer l'intercommunalité ne serait pas aussi pressant. Certains perçoivent cela comme une concurrence plutôt qu'un soutien aux communes. Par ailleurs, le conseil départemental peut parfois entraver les projets communaux, notamment en ce qui concerne les autorisations de défrichement, en raison de la diversité des affiliations politiques des maires et des présidents de conseils départementaux.

Cependant, malgré cette dilution du pouvoir au niveau des régions, les Agences Régionales de Développement (ARD) restent des acteurs clés de l'action publique territoriale. Elles fournissent un soutien aux collectivités pour différents aspects du développement local et sont donc des partenaires privilégiés pour les services nationaux et les organisations internationales. Comme l'indique un représentant de la société civile⁷, « *les ARD agissent comme des catalyseurs*, » leur expertise technique leur conférant une « *impartialité* » appréciée. Par contraste, les politiciens sont souvent perçus comme engagés dans des querelles de pouvoir, ce qui renforce la légitimité des ARD en tant qu'organismes fédérateurs. À Fatick, cette légitimité a été encore affirmée grâce à la coopération avec des régions françaises, notamment la Nouvelle-Aquitaine, ce qui fait de l'ARD un interlocuteur privilégié pour de nombreuses initiatives (voir Encadré 2).

En plus des ARD, d'autres agences de développement, telles que la Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta (SAED) (créée dans les années 1960), et l'Agence de Développement Municipal (ADM) (fondée dans les années 1990), jouent un rôle actif. La SAED se focalise sur l'aménagement des terres du Delta du Fleuve Sénégal, tandis que l'ADM et les ARD œuvrent pour le développement économique et social au niveau local. Elles sont confrontées aux mêmes défis, tels que l'alignement de leurs objectifs avec les stratégies nationales de décentralisation et la gestion des ressources limitées.

⁷ Entretien, représentant d'ONG, 23/09/2022.

Encadré 2 : Plan Interdépartemental pour une Agriculture Durable

Le Plan Interdépartemental pour une Agriculture Durable (PIAD) s'inscrit dans une initiative de coopération décentralisée dans les régions de Diourbel et Fatick au Sénégal et la région Nouvelle-Aquitaine en France. Ce projet vise la valorisation de l'agriculture durable, s'appuyant sur Agrisud International ainsi que sur des acteurs tels que l'Agence Régionale de Développement (ARD). L'ambition principale du PIAD est de promouvoir le développement agricole tout en harmonisant les approches agroécologiques, augmentant la productivité et générant des emplois sur place. Le rapprochement avec la Nouvelle-Aquitaine a été le catalyseur de l'entente interdépartementale, propulsant ainsi le projet au-delà de Diourbel. Cette expansion a coïncidé avec l'apparition de nouveaux départements au Sénégal, élargissant d'autant la portée du PIAD.

Depuis son inauguration en 2017-2018, le PIAD a stimulé la réalisation de projets au sein des communes, en revitalisant les chaînes agricoles, en supervisant les zones maraîchères et en valorisant les méthodes agroécologiques. De plus, l'initiative promeut le renforcement de la gouvernance locale et la réalisation des diagnostics territoriaux. Cependant, le PIAD fait face à plusieurs enjeux. Parmi eux, la coordination entre les niveaux départementaux et communaux, l'engagement des acteurs locaux vers des méthodes plus écologiques, la mobilisation des fonds et la synergie politique.

Une autre source de tension est la composition hétérogène des profils de maires, s'étendant de figures politiques locales bien établies à des élus issus de la diaspora en quête d'ascension politique. Le redécoupage communal a créé des frictions, particulièrement en raison de l'écart entre Dakar et les régions plus éloignées. Dans les milieux ruraux, il n'est pas rare de voir des maires qui sont également hauts fonctionnaires, députés ou ministres basés à Dakar, une situation qui peut éroder la cohésion communautaire. De plus, les réseaux diasporiques revêtent une importance croissante dans le paysage politique sénégalais. En effet, le mouvement vers une communalisation intégrale a revigoré l'intérêt pour les territoires, favorisant un retour des résidents vers leurs villages d'origine (Lima, 2020).

Les réformes de décentralisation de 2013 semblent combiner respect des solidarités locales et volonté de contrôle étatique. Cette approche présente une double facette : elle valorise la territorialité des communes tout en limitant leur émancipation politique. L'État central, en tant que principal architecte du territoire national, érige certaines localités en communes autonomes tout en favorisant la fragmentation des territoires. Alors que l'État privilégie les programmes d'aménagement, les collectivités locales jouent un rôle de médiateur social et politique, s'appuyant sur des réseaux d'acteurs diasporiques (Lima, 2020). Ainsi, d'après certains chercheurs, malgré une ambition décentralisatrice affichée depuis l'indépendance, le but ultime du découpage territorial initial était de consolider le pouvoir de l'État sur un territoire qu'il n'avait pas originellement structuré (Ba, 1985 ; Ba, 2016 ; Mbow, 2017).

3. CARACTERISATION DES TERRITOIRES DE FATICK ET DE TIVAOUANE

Cette section présente un diagnostic approfondi des départements de Fatick et Tivaouane, révélant leur diversité géographique, démographique, climatique et économique. L'accroissement démographique dans ces régions engendre des défis majeurs, impactant le marché, la sécurité alimentaire, la création d'emplois et la satisfaction des besoins sociaux comme la santé et l'éducation. Par ailleurs, la pression croissante sur les terres agricoles et la dégradation des ressources naturelles aggravent les enjeux d'insécurité alimentaire et de pauvreté, mettant en évidence la nécessité de stratégies adaptées pour ces territoires.

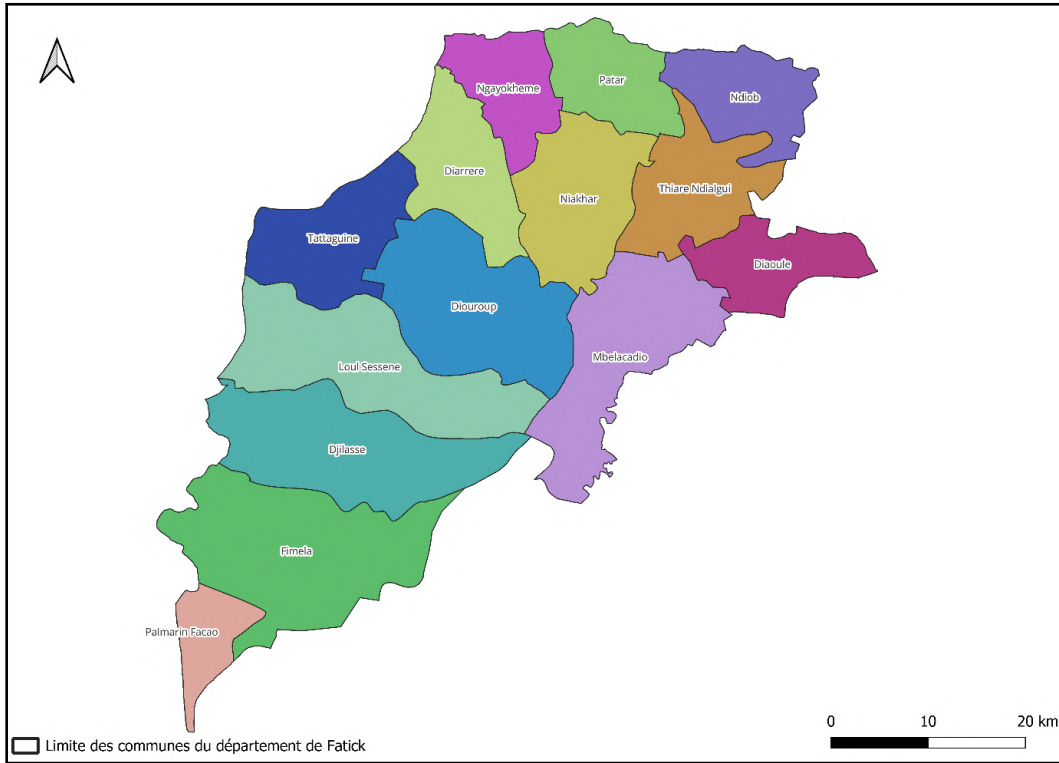
3.1 Le département de Fatick

Géographie, Démographie et Urbanisation : Le département de Fatick, situé au sud-est du bassin arachidier dans la région éponyme, a été créé en 2002. Il est limitrophe de la région de Thiès à l'ouest, de Diourbel au nord, du département de Gossas et de la région de Kaolack à l'est, et de Foundiougne au sud. S'étendant sur 2 646 km², soit 33,34 % de la région, Fatick comprend quatre arrondissements et dix-sept communes, dont trois urbaines (Fatick, Diakhao et Diofior) (Figure 5). En 2023, sa population de 450 000 habitants, dont plus de 87% en zone rurale, est majoritairement jeune avec 49,3% ayant moins de 15 ans. La densité démographique a augmenté de 101 à 156,2 habitants/km² en 15 ans, avec une répartition inégale favorisant le nord du département (Figure 6).

Caractéristiques Climatiques et Diversité Agricole : Le climat est de type sahélien-soudano, avec une longue saison sèche (du mois d'octobre à juin). Fortement spécialisé dans l'agriculture, son économie peine à se diversifier, malgré quelques stratégies non abouties (par la pêche, le sel de table ou le tourisme), réalisées par des structures avant tout artisanales ou semi-artisanales. La part des actifs dans l'agriculture, qui est de 90%, demeure stable. Mais il existe une grande diversité au sein du département. La carte d'occupation des sols, réalisée pendant la saison des pluies en 2020 (Figure 7) montre que les dynamiques territoriales sont contrastées au sein du département, ce qui en fait une zone de transition. Un gradient de pluviosité varie entre 400 mm au Nord à 500 au Sud mais avec une réduction permanente des quantités de pluie.

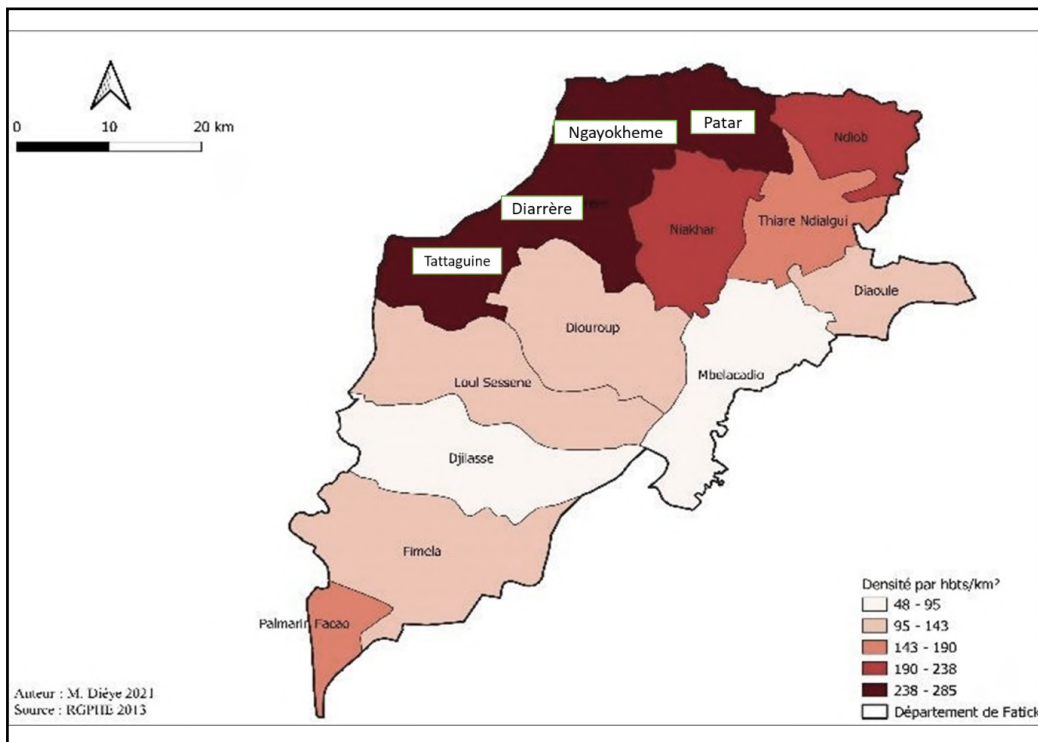
Zonage et Dynamiques de Développement : La partie nord (zone 2) est caractéristique des paysages artificialisés du bassin arachidier : forte densité, pluviosité réduite, dégradation importante des ressources, culture traditionnelle de mil, d'arachide et de niébé et des activités d'élevage, avec une diversification par quelques cultures de rente, notamment la pastèque et les fruits. Les anciennes vallées fossiles permettent la diversification par le maraîchage (zone 3). La zone sud (zone 4), quant à elle, est liée au delta du Sine Saloum, moins peuplée, plus touristique, davantage arborée, comprenant des zones de mangroves, par contre avec des problèmes de salinité plus aigus qui contraignent les activités agricoles.

Figure 5 : Les communes rurales du département de Fatick.



Source : Dièye, 2023

Figure 6 : Densité de population par commune au sein du département de Fatick (en 2013)



Source : Dièye, 2021 ; RGPHAE, 2013.

Le sel y constitue toutefois une source de revenu importante (zone 5). Enfin, une zone centrale (zone 1), plus urbanisée, est traversée par des voies de communication d'importance régionale et nationale, dominée par la route nationale n°1 qui relie les 2 grands pôles urbains que sont Mbour et Kaolack. Ce corridor s'apprête à accueillir des infrastructures structurantes de différente nature : transport (train, autoroute) et énergétique (pétrole, gaz). L'accès au service (eau, électricité...) est différencié selon les zones.

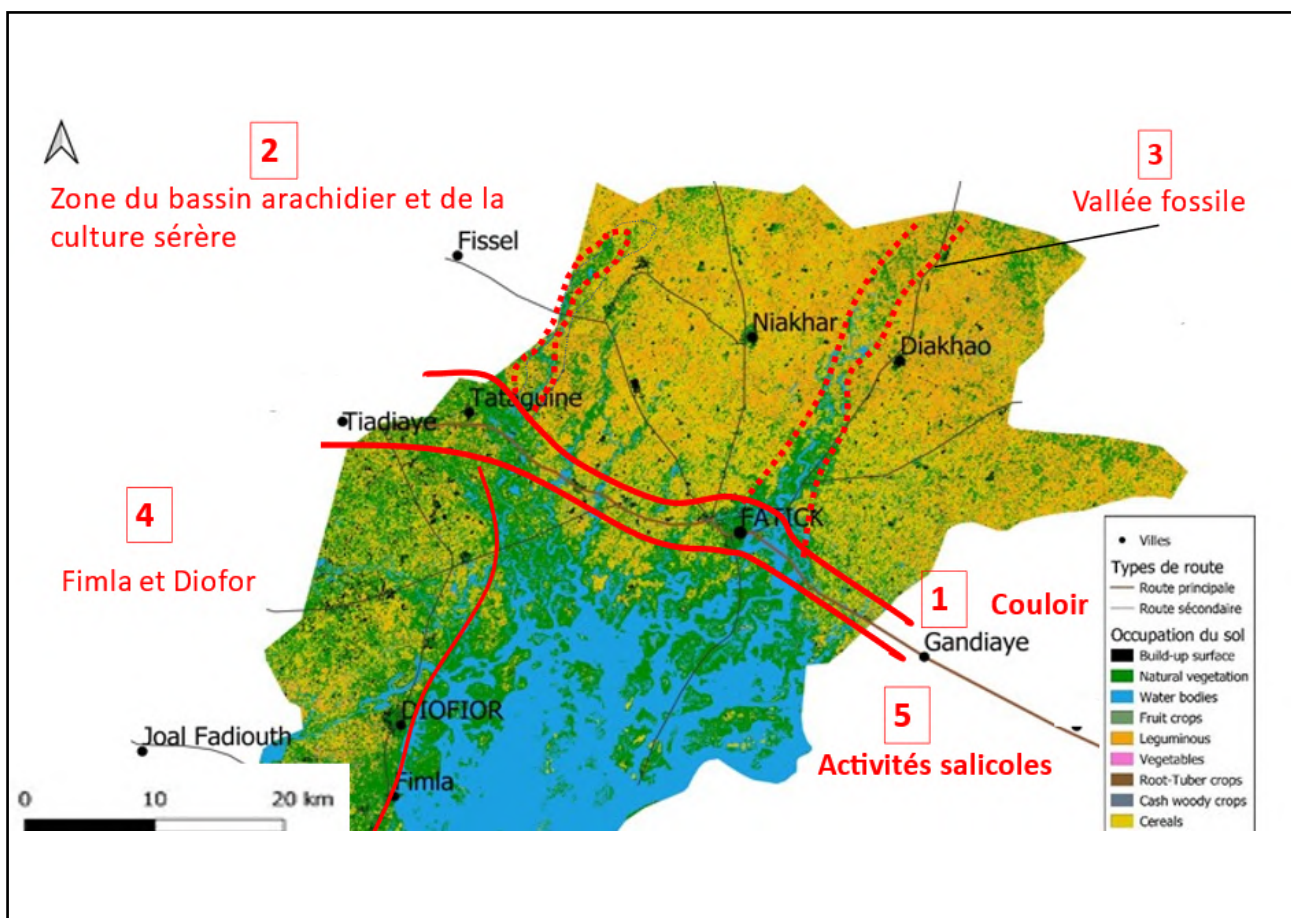
Vulnérabilités Agricoles et l'Adoption de l'Agroécologie : Qu'elles que soient les zones, la fragilité de l'accès aux parcelles productives et la vulnérabilité des écosystèmes associés sont des facteurs préoccupants pour la durabilité des systèmes alimentaires locaux. Les causes de cette dégradation générale des ressources naturelles sont bien connues : sécheresse accrue et irrégularité des pluies, faible fertilité des sols par manque d'apports, feux de brousse, surexploitation des produits forestiers ligneux, surpâturage, élagage excessif des arbres plus marquée pour le Nord du département, salinisation des terres pour le Sud. L'instabilité des rendements est alors importante et l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, avec un taux de 48% dans le département de Fatick, est considérée comme un niveau élevé. L'indice de pauvreté, estimé à 49,2 en 2018, montre que la moitié de la population vit sous le seuil de pauvreté. Le coefficient de Gini, de 0,29 pour la même année, traduit également de très fortes inégalités au sein du département (l'indice est de 0,35 au niveau national).

Le diagnostic des exploitations agricoles, mené auprès de 302 ménages dans trois communes dans le cadre du projet FAIR-Sahel (zones 1 et 2), a révélé l'importance de la pluriactivité des ménages agricoles, avec deux tiers d'entre eux exerçant une activité non-agricole. La main-d'œuvre familiale est la plus utilisée dans les activités agricoles, bien qu'elle soit souvent complétée par une main-d'œuvre salariée ponctuelle pour des tâches telles que le binage ou le sarclage. Ces ménages, dont les chefs ont généralement un faible niveau d'éducation (80 à 90 % avec un niveau primaire), n'ont pas souvent accès aux services financiers formels. Le diagnostic a également montré que les stratégies et pratiques agroécologiques développées par les ménages sont davantage adoptées par défaut qu'en raison d'un choix délibéré des exploitants. Certaines municipalités sont plus engagées que d'autres, en raison de la dynamique de l'action collective locale. Les femmes sont également plus impliquées que les hommes, souvent par nécessité plutôt que par choix. Bien que des initiatives soient en place, la reproduction actuelle de l'agroécologie n'est pas à la hauteur des enjeux.

3.2 Le département de Tivaouane

Géographie, Démographie et Urbanisation : Le département de Tivaouane, qui s'étend sur 3217 km², est situé au centre-est du Sénégal et fait partie de la région de Thiès. Il se compose de quatre arrondissements : Méouane, dont la plus grande commune est Dakhou Khoudoss, ainsi que Niakhène, Pambal et Mérina Dakhar (Figure 8). Le département est divisé en 18 communes, dont trois urbaines : Mboro, Tivaouane et Mekhé. Bordé par une frange côtière de près de 120 km, il est limitrophe au nord avec la région de Louga, à l'est avec la région de Diourbel, et au sud avec le département de Thiès. En 2019, le département comptait 532 261 habitants (ANSD, 2021), avec 73 % vivant en milieu rural et une densité de 171 habitants/km², bien que des disparités spatiales très marquées soient observées (Figure 9). La population est majoritairement jeune, avec un peu plus de la moitié âgée de moins de 20 ans, résultat d'une forte fécondité et d'un faible taux de mortalité infantile. Le taux d'urbanisation s'élève à 26,6 %.

Figure 7 : Zonage département de Fatick (Piroux et Dieye, 2022).



Source : Piroux, 2023.

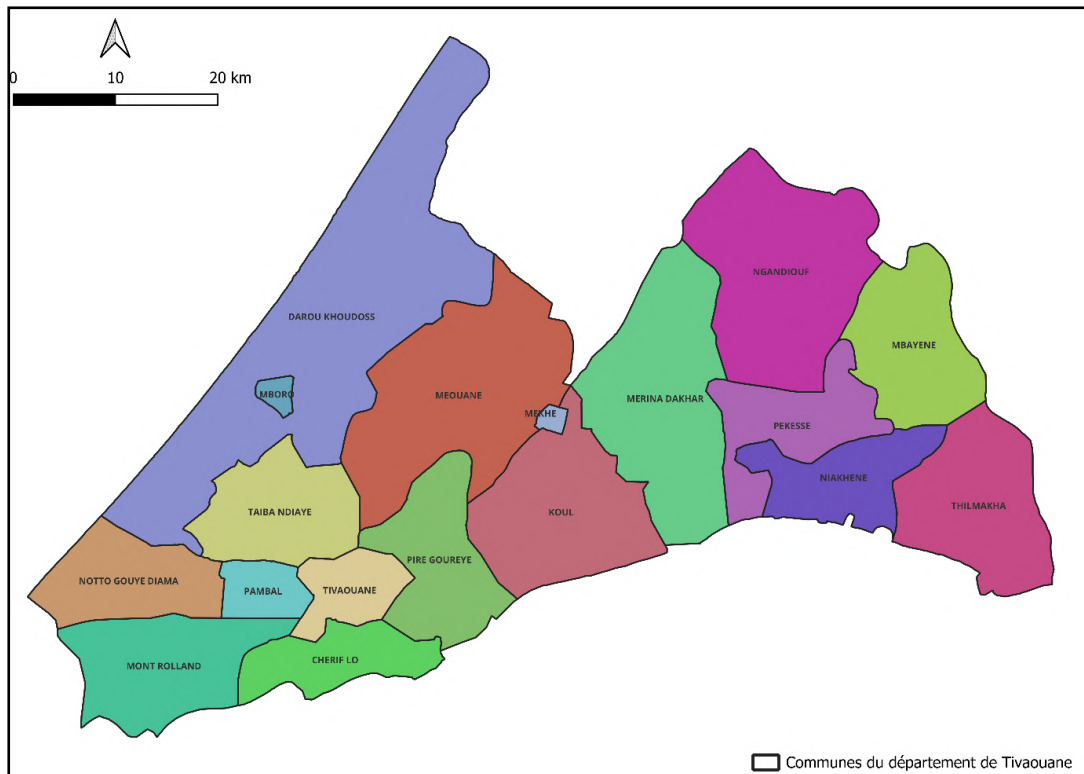
Caractéristiques Climatiques et Diversité Agricole : Le climat, de type sahélien-soudano, se caractérise par une alternance entre une saison sèche (d'octobre à juin) et une saison pluvieuse (de juillet à septembre), avec une pluviométrie moyenne annuelle de 300 à 500 mm. L'influence maritime est particulièrement marquée sur la frange côtière, où les températures sont plus fraîches, oscillant en moyenne entre 20 et 25°, contrairement à l'intérieur des terres où elles varient en moyenne de 30 à 35°. L'agriculture est la principale activité en milieu rural dans le département et contribue significativement à la création de richesses. La production de légumes y est particulièrement génératrice d'emplois et de revenus.

Toutefois, le département présente une forte diversité interne. D'Ouest en Est, on y distingue successivement :

- La *zone des Niayes*, dédiée au maraîchage et à la fruiticulture, joue un rôle clé en pêche avec 12 256 tonnes de produits halieutiques en 2019, et en extraction minière. Elle inclut un périmètre de restauration de 57 894 ha géré par l'ONF.
- La *zone tampon*, au centre du département et sa partie la plus urbaine, abrite de nombreux foyers religieux tels que Tivaouane, Pire et Ndiassane. Traversée par la Nationale 2 et l'axe ferroviaire Dakar-Saint-Louis, cette zone se distingue par sa production de fruits comme les mangues, les melons et les oranges. Elle se caractérise également par un développement rapide des services et de l'artisanat, notamment autour de Mékhé.
- La *zone continentale* centrale-ouest du bassin arachidier, cœur de l'ancien royaume du Cayor, est dominée par l'agriculture pluviale et l'élevage. La monoculture arachidière a significativement dégradé les sols de cette région. Sa production laitière est notable, avec 1 354 000 litres estimés en 2019 (84% de la production régionale). La filière cuirs et peaux est également bien développée, notamment à Mékhé où se concentrent des unités de fabrication de chaussures. En outre, le maraîchage gagne en importance, stimulé par les périmètres mis en place par diverses organisations faïtières.

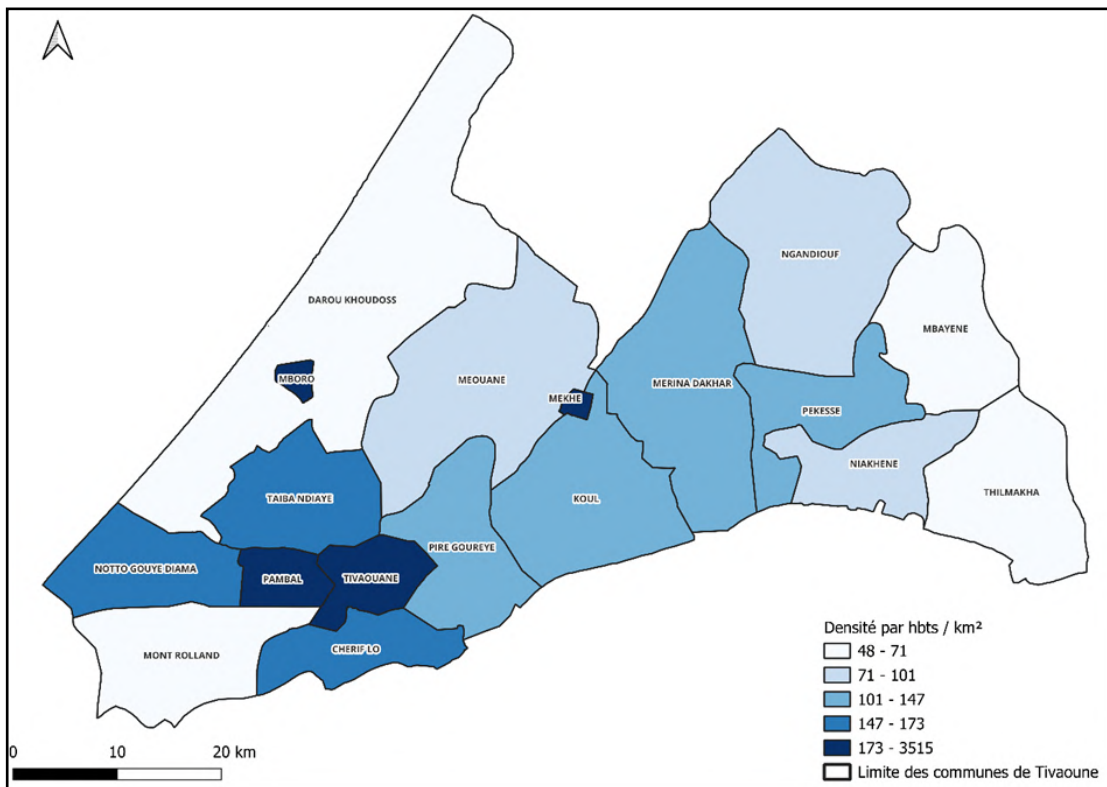
Zonage et Dynamiques de Développement : En plus de ces éléments, un zonage de la zone des Niayes révèle deux sous-zones (Figure 10) : la zone 2 au sud et la zone 3 au nord du département. La zone 1, située dans la région de Thiès, est fortement influencée par l'urbanisation croissante en provenance de Dakar, ce qui entraîne une réduction significative des espaces agricoles au fil des années.

Figure 8 : Les communes rurales du département de Tivaouane.



Source : DIÈYE, 2023

Figure 9 : Communes et densité de population



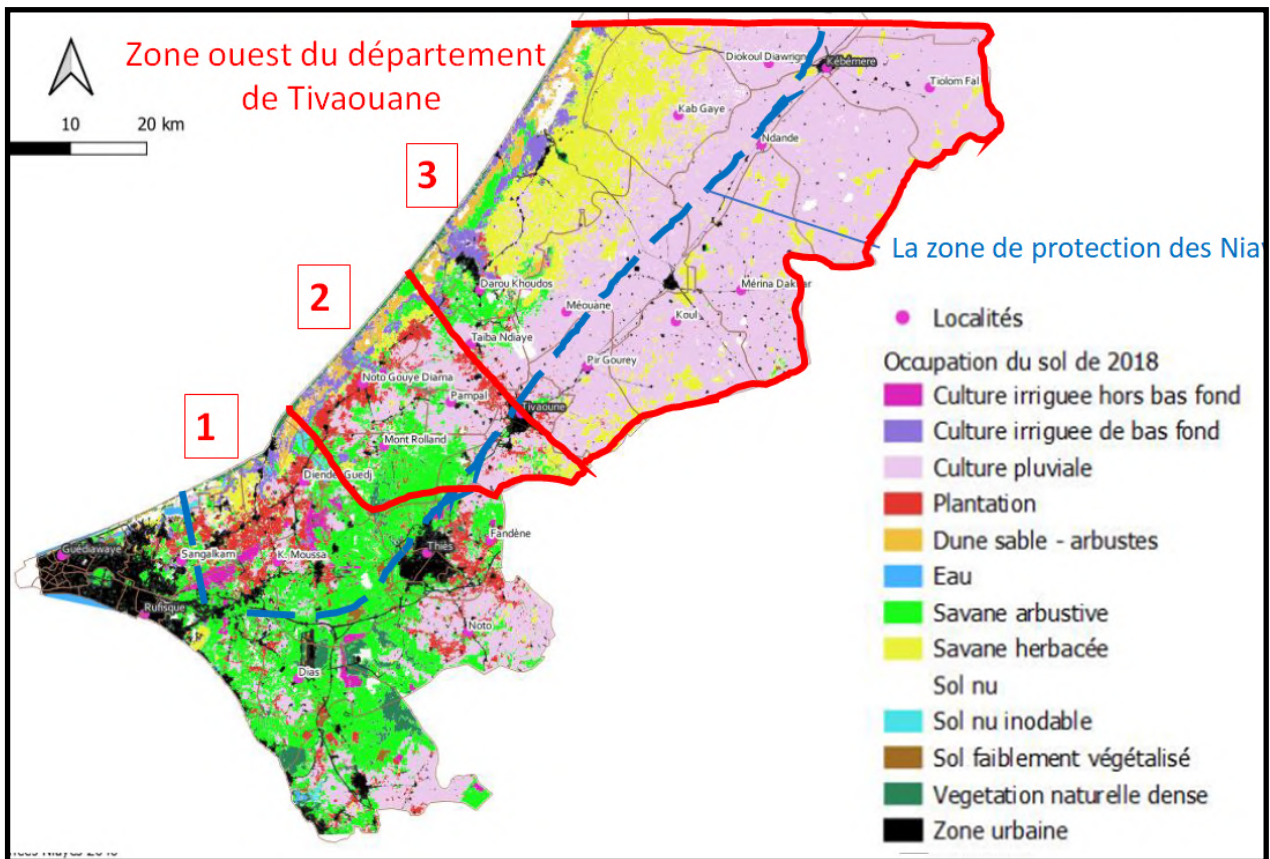
Source : Dièye 2023, RGPHAE 2013

La zone 2, autour de Noto, un centre de commercialisation important pour les cultures fruitières et maraîchères, est aussi affectée par le processus d'urbanisation, à un degré toutefois un peu moindre que la zone 1. Elle se distingue par une prédominance des cultures fruitières et un accaparement des terres renforcé par des agroindustries. Des prospections pour l'exploitation de mines de zircon y sont réalisées. La zone plus à l'est, notamment autour de Mont-Rolland, est utilisée à des fins d'élevage extensif. Cette zone 2 accueillera l'extension de la VDN, la route qui reliera directement Dakar à Tivaouane. En revanche, la zone 3, principalement constituée par les communes de Darou Khoudoss et Mboro, est fortement marquée par l'activité minière, grâce à un sous-sol riche en divers minéraux tels que les phosphates, les calcaires industriels, la barytine, le zircon, le titane, ainsi que des pierres ornementales et des matériaux de construction comme le basalte et le calcaire. Cette zone accueille de nombreuses industries : les Industrie Chimique du Sénégal (ICS), la SEPHOS pour l'extraction des phosphates, la Grande Côte Opération (GCO) pour l'exploitation du zircon, la Société Industrie Africaine du Verre (IAV) qui exploite les sables extra siliceux pour la production de verre. Malgré cela, les retombées directes pour les Collectivités Territoriales sont faibles, en dépit des nuisances environnementales. A nouveau, la zone située plus à l'ouest est occupée par des activités d'élevage extensif et par des activités de maraîchage développées dans les cuvettes issues des activités minières.

Dans ces deux zones, les productions maraîchères, spécifiques à chaque terroir, se sont fortement développées grâce aux caractéristiques pédologiques et climatiques spécifiques, comme en témoignent les choux cultivés à Diogo et les carottes à Fass Boye. Les sols argileux et argilo-sableux, typiques des bas-fonds et des dunes côtières, sont particulièrement adaptés au maraîchage. La proximité des Niayes avec les grands centres urbains, le climat côtier propice à l'horticulture et à l'arboriculture, ainsi que la dynamique organisationnelle et les réseaux de producteurs locaux, sont des atouts majeurs pour la production et la commercialisation. Les cultures maraîchères se libéralisent et se distinguent par l'implication croissante du secteur privé dans la production, la commercialisation et la transformation.

Production Maraîchère et Défis pour l'Agroécologie : Parmi les 307 ménages agricoles enquêtés dans le projet FAIR-Sahel dans la zone 3, la plupart sont pluriactifs et orientent principalement leurs activités horticoles vers le marché. Leur niveau d'organisation, notamment la participation à des organisations professionnelles, est faible, tout comme leur accès au conseil public, aux projets/ONG et aux crédits formels. Le travail agricole est principalement assuré par la main-d'œuvre familiale ou temporaire, et souvent par des sourghas, qui influencent fortement les décisions des exploitations. Peu de femmes et de jeunes gèrent des parcelles individuelles. Malgré la présence d'animaux dans toutes les exploitations, l'élevage est limité, restreignant l'accès à une quantité significative de matière organique.

Figure 10 : Zonage des Niayes Centre et Sud avec localisation de la zone ouest du département



Source : Piraux et Dièye, 2022

Le diagnostic initial révèle une faible adoption des pratiques agroécologiques, avec une moyenne de 1,9 pratique sur 6. La majorité des ménages recourt à des intrants chimiques, pratique un labour intensif et présente une faible intégration de l'agriculture et de l'élevage. Outre l'usage très important de ces pesticides qui entraîne une pollution des sols et fragilise la santé humaine, les pratiques de cultures développées sont peu respectueuses de l'environnement, et les dégradations des ressources sont poussées sur l'ensemble du territoire : eau très mal gérée qui impactent directement le niveau des nappes, exploitation abusive des forêts ; pauvreté des sols par manque de gestion de la fertilité ; surcharge animale et feux de brousse qui affectent les écosystèmes. Tout ceci dans un contexte de pression foncière urbaine ou industrielle très importante. C'est d'ailleurs cette thématique qui mobilise beaucoup d'acteurs de la société civile.

Enfin, ce diagnostic révèle une diversité significative dans les deux départements, soulevant des questions sur la territorialisation de l'agroécologie. Il interroge la capacité de l'action publique à reconnaître et accompagner cette diversité, en menant à des actions ciblées qui valorisent les spécificités et potentialités de chaque zone tout en assurant leur complémentarité et la cohérence globale des interventions.

4. INSTRUMENTS ET ACTEURS DE L'AGROÉCOLOGIE A FATICK ET TIVAOUANE

Dans cette partie, nous présentons les divers instruments et acteurs qui façonnent le paysage de l'agroécologie dans les territoires étudiés. Notre objectif est de saisir la nature et les enjeux politiques de l'action publique dans ce domaine spécifique. Nous analysons d'abord comment les projets agroécologiques interagissent avec les dynamiques territoriales et les différents plans de développement. Ensuite, nous abordons les défis et innovations liés aux subventions pour les engrais organiques et les limites et perspectives de la valorisation par le marché des productions agroécologiques. Nous concluons par l'examen d'une série d'instruments autour de la gouvernance territoriale, notamment via les conflits autour de l'usage des ressources naturelles.

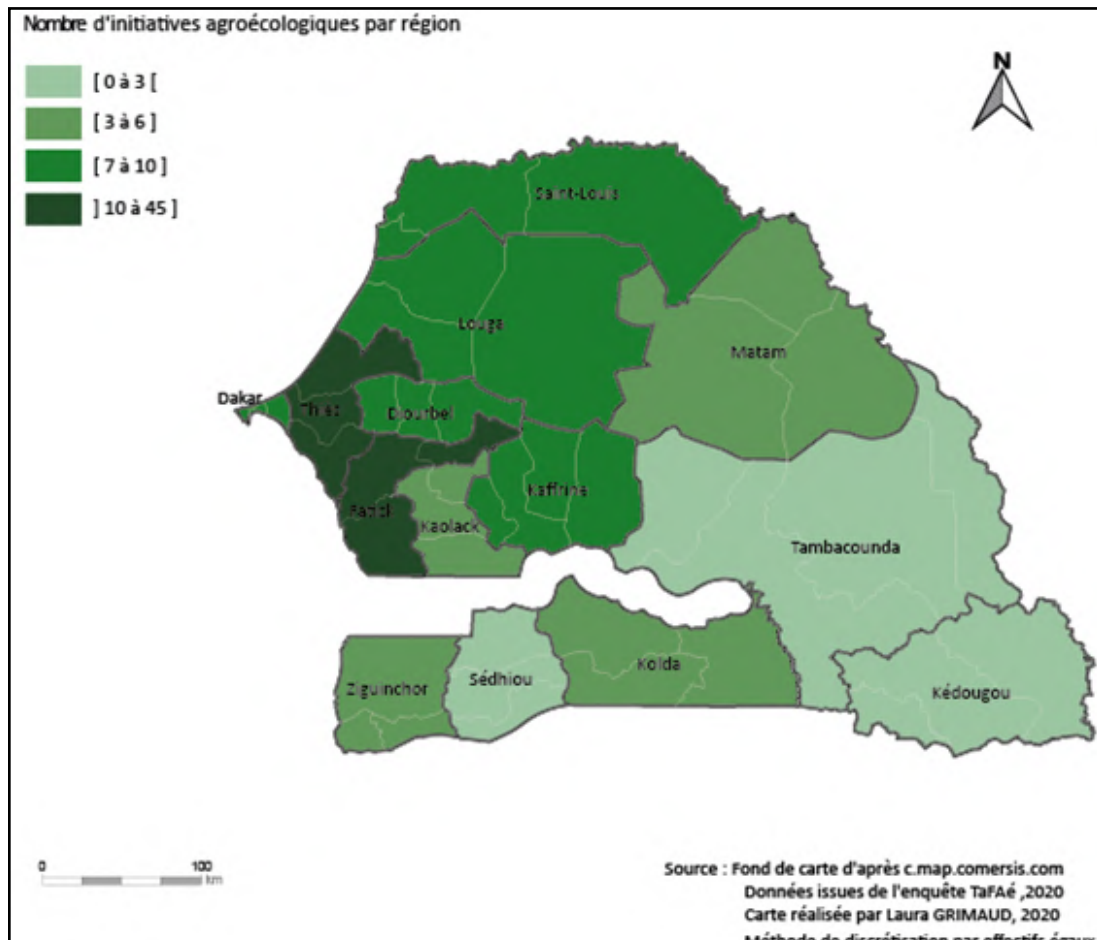
4.1 Projets agroécologiques : confluence entre la coopération internationale et les dynamiques territoriales

Expansion des initiatives revendiquées agroécologiques...

Les régions de Thiès et Fatick au Sénégal se distinguent par une évolution significative d'initiatives agroécologiques. Cette dynamique résulte de collaborations entre les services agricoles locaux, les autorités territoriales et diverses organisations non gouvernementales (ONG). Leur action se matérialise souvent par des programmes de formation destinés aux agriculteurs, des projets pilotes, ainsi que par le soutien à la recherche et au développement de nouvelles technologies. Ces organisations fournissent non seulement un appui financier, mais également une expertise technique et un réseau international.

Un recensement réalisé en 2020 indique que la région de Thiès se situe en tête en termes de concentration géographique d'initiatives de ce type, une prééminence attribuée à sa proximité avec Dakar et à la présence de nombreuses ONG agroécologiques et environnementales qui ont établi leur siège à Thiès. Fatick suit de près dans ce classement (Figure 11) (Grimaud, 2020). Bien que non exhaustif, ce travail met en lumière l'engagement d'un large éventail d'acteurs dans les projets de transition agroécologique. Les actions entreprises ciblent surtout le maraîchage et l'arboriculture, tout en englobant différents aspects, directs ou indirects, liés à l'agroécologie. Le Tableau 1 ci-dessous, dans lequel nous avons actualisé certaines des pratiques, témoigne de la diversité des actions.

Figure 11: Répartition des initiatives agroécologiques par régions.



Source : Grimaud/ PFONGUE/CIRAD, 2020.

Tableau 1 : Exemples d'initiatives agroécologiques en œuvre à Fatick et Tivaouane

Thématiques	Fatick	Tivaouane
<p>Expérimentations des pratiques agroécologiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'expérimentation des techniques telles que le Zaï est réalisée depuis 2018 dans la commune de Ndiob en partenariat avec l'équipe municipale, Enda Pronat et ANCAR. Elle a été introduite dans le but de réhabiliter les sols appauvris et accroître la productivité des cultures. Malgré des effets positifs constatés sur les rendements, la pénibilité, la maîtrise de l'outil et l'accessibilité des équipements restent des défis à surmonter. • L'inoculation de microorganismes biofertilisants avec plantes cultivées, fruit d'une collaboration avec l'IRD, s'est révélée bénéfique pour améliorer la productivité agricole sur des sols pauvres en nutriments (fertilité du sol, croissance et résistance des cultures, qualité gustative des produits récoltés...). Il s'agit d'apporter des champignons et bactéries bénéfiques aux cultures associées afin de stimuler leur fixation en éléments minéraux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Expérimentation de pratiques peu intensives en eau et intrants chimiques sur la production de cultures telles que l'aubergine et la pomme de terre. Il s'agit plus particulièrement de la rotation culturale, le compostage, le paillage, et les traitements biologiques pour améliorer la fertilité des sols (Projet Fair-Sahel). • Des techniques agroécologiques de fertilisation sont diffusées par plusieurs acteurs tels que Enda Pronat et ANCAR, en particulier le compostage « Bokashi » (à partir de matières organiques et minérales : fumier, cendres, miel), et la fabrication de biopesticides. • L'agroforesterie a été expérimentée, dans le cadre du projet COSTEA (AVSF, Enda Pronat, ISRA, Cirad), en associant : (i) la culture d'arachide à l'Acacia albida, (ii) les cultures maraîchères aux arbres fruitiers.

Thématiques	Fatick	Tivaouane
Expérimentations de pratiques agroécologiques	<ul style="list-style-type: none"> • Expérimentation de pratiques agroécologiques (association culturelle, compostage) dans le but d'adapter les systèmes actuels à une intensification agroécologique (Projet FAIR-Sahel, mené avec ISRA, CIRAD et Enda). • Les Toolu Kër, systèmes intégrés aménagés non loin des habitations, sont destinés à la production de fruits, légumes, plantes aromatiques et médicinales et élevage pour garantir la sécurité alimentaire des communautés. Ces jardins circulaires se dressent également comme des remparts à la désertification et la sécheresse. Cette initiative est introduite par l'Agence de Reforestation de la Grande Muraille Verte. • Des techniques de conservation des graines (triple ensachage, enrobage des semences) sont mises en oeuvre, avec l'appui d'Agrisud, afin de les protéger des prédateurs et des variations de climat. L'ONG expérimente également d'autres pratiques agroécologiques telles que l'association culturelle. 	<ul style="list-style-type: none"> • La technologie de la microdose dans la zone rurale de Thiès est promue par le projet Dundël Suuf, financé par l'USAID, dans le but d'améliorer les rendements agricoles. Cette méthode consiste à utiliser de faibles quantités d'engrais minéraux directement dans les trous de semis, ce qui permet de réduire significativement les dépenses liées à l'achat d'engrais. Bien adaptée aux cultures locales, cette technique est considérée comme une approche durable pour augmenter la productivité agricole tout en optimisant l'utilisation des ressources. • Un centre de production de compost à Mboro, porté par le Conseil Départemental de Tivaouane et soutenu par la GIZ, s'engage dans la production et la vente de compost depuis 2017. Cette initiative contribue à la valorisation des déchets organiques et ménagers de la commune.

Thématiques	Fatick	Tivaouane
<p>Verdissement du paysage</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La promotion de la régénération naturelle assistée (RNA), est une pratique agroforestière qui vise à préserver l'environnement et ses ressources naturelles, et reverdir les agrosystèmes avec des espèces végétales locales reconnues pour leurs attributs agronomiques, économiques et culturels. La diffusion de cette technique est portée par plusieurs acteurs au niveau régional tels que Enda Pronat, IED, UICN, ISRA (CNRF) et World Vision. • Un vaste programme de reboisement, engagé au sein de la collectivité de Ndiob, le long des axes routiers et dans les espaces publics, avec des espèces végétales en voie de disparition, contribuent activement à la végétalisation des espaces et à la préservation des espèces en danger. • Des activités de sauvegarde de l'environnement, notamment à travers des activités dédiées à la restauration des écosystèmes de mangrove, sont menées par des ONG telles que la CAREM (Coordination des Associations pour la Restauration des Écosystèmes de Mangrove). 	<p>Des initiatives ont été mises en place pour lutter contre l'érosion et la salinisation des sols, notamment le Projet de Renforcement de la Gestion des Terres et des Écosystèmes des Niayes et de la Casamance (PRGTE). Sous l'égide d'Enda-Pronat et Woobin, des projets de reboisement et des techniques antiérosives, comme l'installation de diguettes, de fascines et de demi-lunes, ont également été déployés. Cependant, ces efforts ont été interrompus.</p>

Thématiques	Fatick	Tivaouane
Diversification énergétique :	<ul style="list-style-type: none"> • Le soutien à la filière artisanale des foyers améliorés et la promotion d'énergies renouvelables, notamment solaires, sont réalisées par le PRODER. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des systèmes d'irrigation économes en eau, ont été promus par plusieurs acteurs (comme Enda-Pronat, projet FAIR-Sahel, projet COSTEA). Il s'agit des techniques de goutte-à-goutte, permettant une irrigation localisée au niveau des racines, et d'aspersion, apportant de l'eau sous forme de pluie artificielle. Ces systèmes sont alimentés, dans certains cas, par l'énergie solaire via des panneaux photovoltaïques reliés à un système de pompage, réduisant ainsi les besoins en eau et carburant.
Formation et renforcement de capacités	<ul style="list-style-type: none"> • Des classes vertes et une radio communautaire "La Voix de la Nature", lancées en 2016 à Ndiob, contribuent à la sensibilisation des enjeux environnementaux au sein de la commune. • Une formation en agroécologie a été envisagée dans un centre de formation professionnel à Diofior, bien que l'initiative n'ait pas abouti. Cela témoigne de l'engagement en faveur du renforcement des compétences dans le domaine de l'agroécologie. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une formation des jeunes en agroécologie est dispensée par le CIFOP depuis 5 ans à Mboro. Le centre offre également des services aux communautés locales, notamment la distribution de foyers améliorés. Il intègre des enseignements d'agroécologie, d'agriculture biologique et d'apiculture dans sa formation générale, offrant ainsi aux étudiants des compétences diversifiées pour une agriculture durable. Le volet agroécologique du centre est accompagné par l'ONG Broderlijk Delen.

Formation et renforcement de capacités	<ul style="list-style-type: none"> • Agrisud accompagne la formation de producteur à producteur, à travers la mise en place de RESFOR, des producteurs formés spécifiquement pour assurer la formation et la sensibilisation de leurs pairs sur les pratiques agroécologiques. • Des champ-école-paysan (CEP) sont mis en place par Enda Pronat depuis plus d'une dizaine d'années, dans le but de valoriser l'apprentissage participatif. L'ONG incite les producteurs à se réunir régulièrement afin d'assister à des démonstrations et échanger sur les problèmes rencontrés. 	
---	--	--

Source : Ka et al., 2023 : « Diagnostic des organisations et des dispositifs multi-acteurs dans les communes de Ndiob et Darou Khoudoss » (Projet FAIR-Sahel) ; Rapport DyTAEL Méouane 2023, à paraître.

Comme indiqué dans le Tableau 1, la commune de Ndiob, au cœur du bassin arachidier à Fatick, est devenue un modèle de développement agroécologique, inspirant d'autres communes (voir Encadré 3). Ce rapport détaillera ultérieurement cet aspect. Plusieurs acteurs contribuent à cette dynamique, incluant des services techniques comme l'ANCAR, des ONG telles que Enda-Pronat et Agrisud, et des associations comme les Ambassadeurs de l'Environnement et CAREM. Dans la région des Niayes, des entités comme l'ANCAR, la FENAB et le CIFOP promeuvent l'agroécologie, notamment à travers l'utilisation de Bokashi et de biopesticides. Parallèlement, des projets d'apiculture et de gestion de l'eau sont en développement. Certaines municipalités, dont Ndiob, intègrent l'agroécologie dans leurs Plans de Développement Communaux, considérant cette approche comme une priorité stratégique et idéologique. Diofior se concentre particulièrement sur la lutte contre la salinisation et la reforestation. Cette orientation est aussi soulignée dans le Plan d'Intensification et d'Accélération du Développement (PIAD) pour les départements de Diourbel et Fatick.



Photo : Joubert Keir dans la commune de Ndiob (Dév'acine KA/SPA-BAME, 2022)

Encadré 3 : Ndiob, la commune agroécologique du Bassin Arachidier

Confrontée à des défis environnementaux et socio-économiques — notamment une baisse significative des rendements agricoles due aux sécheresses, à l'expansion des zones cultivées, à une croissance démographique soutenue et à des pratiques agricoles non durables — la commune de Ndiob a réagi de manière proactive. Son maire, Oumar Ba, a élaboré une stratégie centrée sur un développement rural durable et autonome. Au-delà de l'agroécologie, la stratégie municipale incorpore des éléments du vocabulaire du développement tels que le changement climatique, l'égalité des genres et les Objectifs de Développement Durable (ODD).

Pour financer cette vision ambitieuse, la commune a mobilisé des ressources à la fois locales et externes. Il a obtenu le soutien technique et financier de plusieurs partenaires internationaux. Ce dynamisme a valu à la commune des distinctions comme le prix de la meilleure politique agricole locale décerné par la FAO en 2018, et le titre de la commune la plus écologique de l'Afrique de l'Ouest en 2021. Ces reconnaissances, conjuguées à l'engagement du maire dans des instances nationales comme la direction de l'Agence sénégalaise pour la Grande Muraille Verte (ASGMV), ont significativement accru la visibilité de Ndiob sur les scènes nationale et internationale. Ce prestige a, à son tour, facilité l'obtention de fonds supplémentaires pour le lancement de nouvelles initiatives. Ndiob se distingue par plusieurs initiatives novatrices en matière d'agriculture durable et de gestion des ressources naturelles (Tableau 1).

Ce foisonnement d'activités n'exclut pas des dissensions entre acteurs, dont certaines se cristallisent autour de la définition de l'agroécologie. Alors que des entités telles que le conseil municipal de Ndiob, Enda-Pronat et Agrisud embrassent ouvertement la notion d'agroécologie, d'autres acteurs du développement et collectivités locales s'orientent vers le PSE-Vert, présentant l'agroécologie comme synonyme de toute pratique davantage respectueuse de l'environnement. Comme le souligne un haut représentant régional :

« Le mot "agroécologie" n'apparaît pas dans les plans de développement communal, mais du point de vue du contenu de l'agroécologie, on va le retrouver. C'est ça, la réalité. (...) On doit toujours parler de développement durable, soutenable, intégré. Ici dans la région, tout ce qui est de l'approche agroécologique sera convoqué pour renforcer le secteur agricole. Beaucoup de programmes, certes conçus et financés par le niveau supérieur, sont exécutés par le territoire, mais avec l'objectif de renforcer le développement agricole durable de manière systémique et vont proposer l'agroécologie. Les projets Provale-CV, Parerba, PDRS, Proder... (...) Tout ça, sans parler d'agroécologie, va renforcer la pratique au sens propre du terme. »⁸

La diversité de la notion d'agroécologie sur le terrain divise les acteurs du secteur, certains y voyant un opportunisme déplacé⁹.

Toutefois, la DyTAES a choisi de s'aligner sur les dix principes de l'agroécologie établis par la FAO comme une démarche fédératrice. Selon un responsable de la DyTAES dans la région de Fatick :

« Un consensus existe autour des principes de l'agroécologie, considérés comme des pratiques agricoles plus responsables. Ce consensus concerne les principes; en revanche, pour la mise en œuvre, chaque organisation est libre d'agir selon sa propre vision et conviction en matière d'agroécologie. C'est d'ailleurs cette flexibilité qui a permis à la DyTAES d'avoir une portée étendue. »¹⁰

D'autres membres sont moins convaincus de cette approche, mais ils l'acceptent au nom de la dynamique collective :

« Personnellement, je pense que l'on peut être dans la transition agroécologique tout en adoptant une approche à mi-chemin entre le conventionnel et l'agroécologie. Cependant, l'agroécologie relève avant tout d'une mentalité. Il existe des individus qui demeurent perpétuellement en phase de transition, et il est préférable de les laisser suivre ce cheminement. »¹¹

⁸ Entretien, 19/09/2022.

⁹ Entretien, représentant d'ONG, 22/09/2022.

¹⁰ Entretien, représentant d'ONG, 23/09/2022.

¹¹ Entretien, représentant d'ONG, 22/09/2022.

... Dans un contexte dominé par des projets de modernisation agricole

Mais les initiatives agroécologiques coexistent avec des projets de développement agricole d'envergure, pilotés par des instances gouvernementales et des organisations internationales. Ces derniers visent principalement à augmenter les rendements et à améliorer les infrastructures hydro-agricoles, et promeuvent majoritairement une logique conventionnelle. Lors de notre enquête, plusieurs projets de développement ont retenu notre attention (voir la liste ci-dessous). Le Projet de Zone de Transformation Agro-industrielle du Centre (PZTA-Centre), aussi connu sous le nom d'Agropole-Centre, se distingue comme une stratégie cruciale pour la région du Bassin Arachidier.

Projets de développement agricole à portée nationale, implantés dans les départements de Fatick et Tivaouane : *(plus d'informations en annexe)*

- Le Projet de valorisation des eaux pour le développement des chaînes de valeur (PROVALE-CV);
- Le Projet Agri-Jeunes « TEKKI NDAWŊI ».
- Le Projet d'Appui à la Résilience de la Basse Vallée du Fleuve Sénégal (Parerba);
- Le Programme de Compétitivité de l'Agriculture et de l'Élevage au Sénégal (PCEAL);
- Le Projet de désenclavement des zones de production (PDZP).
- Le Projet d'Intensification de l'Agriculture Éco-Soutenable dans la Zone des Niayes (PIESAN);
- Le Programme des Domaines Agricoles Communautaires (PRODAC).

Ces différents projets relèvent pour certains de l'agroécologie du fait d'une attention particulière, même partielle, à des éléments de la définition de la FAO. Pour autant, ils ne sont pas considérés comme agroécologiques pour une grande partie des acteurs de la DYTAES, car ils ne vont pas assez loin dans la transformation des systèmes. Ils demeurent au mieux adaptatifs, en tentant de limiter leurs impacts négatifs sur l'environnement, mais sans remettre en cause leurs objectifs d'accroissement de la production via l'artificialisation des systèmes agricoles. L'Agropole-Centre est emblématique de ces débats dans le département de Fatick.

Quels liens entre l'Agropole-Centre et l'agroécologie ?

Les Agropoles sont une initiative clé du PSE pour le secteur agricole. Ce projet ambitieux est financé par la BAD et coordonné par le ministère de l'Industrie et le ministère de l'Agriculture. Son objectif est d'assurer l'augmentation de la production agricole, et de l'intégrer à la transformation agro-industrielle et la commercialisation. Il vise également à stimuler les investissements dans l'agriculture en créant un environnement propice à la croissance économique¹². Le projet est réparti en trois zones géographiques principales : le nord, le centre et le sud, chacune ciblant des filières agricoles spécifiques.

L'Agropole-Centre concerne notre zone d'étude et englobe quatre régions stratégiques : Kaolack, Diourbel, Kaffrine et Fatick. Des infrastructures diversifiées y seront érigées, y compris un module central à Kaolack, des modules régionaux et 15 plateformes départementales. Des localités comme Dya, Kahi, Mbellacadio et Ndangalma ont été spécifiquement choisies pour accueillir ces installations. Bien que le projet ne soit pas encore opérationnel, ses objectifs sont considérables, visant la transformation de millions de tonnes d'arachide, de céréales et de sel. De plus, environ 19 200 emplois sont prévus.

La gestion du projet sera assurée par une société privée en collaboration avec le ministère de l'Agriculture. Une cinquantaine d'entreprises, diversifiées dans leurs domaines d'expertise, ont déjà exprimé leur intérêt à participer¹³. Des partenaires de développement comme l'Agence Belge de Développement (Enabel) et Agrisud jouent un rôle actif. Ils contribuent notamment en apportant un soutien technique aux organisations professionnelles et aux exploitations agricoles pour garantir la fourniture régulière de produits de qualité.

Cependant, le projet fait face à des défis et à des questionnements importants. L'acquisition de terres pourrait entraîner des déplacements de populations et la perte de terres agricoles. Pour minimiser ces risques, un Cadre de Politique de Réinstallation a été mis en place. Sur le front environnemental, des mesures telles que le reboisement et la promotion de l'efficacité énergétique sont envisagées pour anticiper et répondre aux critiques. De plus, la coordination entre les différents acteurs et la gestion des infrastructures restent des questions opérationnelles à résoudre.

L'Agropole vise avant tout à accroître la production dans des filières spécialisées comme l'arachide, en mettant l'accent sur la fourniture d'intrants et la contractualisation avec des entreprises privées. Cette orientation semble à première vue en décalage avec les principes de l'agroécologie¹⁴. Néanmoins, Agrisud voit ce projet comme potentiellement aligné avec les principes de l'agroécologie. Selon les parties prenantes, l'approche de l'Agropole trouve sa justification dans la promotion de pratiques agricoles plus durables, la mise en place d'infrastructures compatibles avec l'agroécologie et la création d'emplois dans ce secteur.

¹² Entretien, Ministère de l'agriculture, 06/09/2021.

¹³ Entretien, représentant d'ONG, 23/09/2022.

¹⁴ Entretien, représentant d'ONG, 22/09/2022.

Défis de mise en œuvre et enjeux politiques des initiatives qualifiées et reconnues comme agroécologiques

Faible opérationnalisation

Outre la contrainte financière et le contexte marqué par les projets de modernisation agricole, la mise en œuvre des initiatives agroécologiques se heurte à une diversité de défis opérationnels, institutionnels et structurels.

Sur le plan technique, certaines initiatives et techniques agroécologiques, telles que le Zaï et le Toolu Kër, rencontrent des difficultés d'adoption qui découragent les acteurs locaux. Par exemple, à Ndiob, la technique du Zaï, bien que prometteuse pour améliorer la productivité des cultures traditionnelles dépendant de la pluviométrie, se heurte à des obstacles liés à la pénibilité du travail et aux problèmes techniques de l'outil utilisé. Le Toolu Kër, quant à lui, fait face à des défis opérationnels (accès à l'eau, infrastructures hydrauliques), organisationnels et financiers, résultant en des performances limitées en termes d'alimentation, d'autonomie territoriale et de création d'emplois verts. De même, des pratiques comme le paillage et le compostage, promues par des projets comme FAIR-Sahel, nécessitent des ressources suffisantes (matériaux secs, matière organique, eau) et de la main-d'œuvre. Ces contraintes, identifiées par des acteurs du secteur agricole et confirmées par des études (DyTAES, 2020), freinent la promotion de l'agroécologie. Dans les Niayes, l'introduction de systèmes d'irrigation économiques (localisée, par aspersion, solaire) pose également des problèmes de coût, de maintenance et de disponibilité du matériel.

Par ailleurs, les entretiens révèlent une certaine méfiance des agriculteurs envers les solutions techniques successives proposées par les ONG, les agences internationales et même les services techniques des ministères nationaux¹⁵. En réponse à cela, les responsables de projets et les associations de producteurs ont identifié la nécessité de fonder leurs approches sur l'expérimentation, afin d'évaluer et de démontrer les effets concrets des pratiques agroécologiques¹⁶.

Des innovations institutionnelles rencontrent également des obstacles. Les comités villageois paritaires, mis en place pour une gouvernance participative des ressources naturelles, se confrontent aux normes et aux pouvoirs traditionnels qu'ils peuvent concurrencer, ce qui peut remettre en question leur légitimité en tant que plateformes de concertation acceptables, générer des conflits de pouvoir et compromettre leur fonctionnement. Ces comités, tout comme les plans d'occupation et d'affectation des sols détaillés ci-dessous, se trouvent entrelacés avec des questions foncières complexes, qui impliquent diverses formes de régulation des ressources au niveau local.

¹⁵ Manifestation d'un représentant des producteurs lors de l'Atelier « Fatick 2035 », CIRAD-ISRA/Bame, février 2023.

¹⁶ Entretiens, représentant d'association de producteurs, 21/09/2022 ; représentant du conseil agricole, 20/09/2022.

Enfin, malgré l'intégration de l'agroécologie dans certains plans locaux de développement, les résultats tangibles restent insignifiants et inégaux suivant les localités. Outre la différence notable entre la planification et la mise en œuvre effective, des acteurs de la société civile locale estiment que l'agroécologie n'occupe pas une place suffisamment centrale dans les PDC. « *On parle beaucoup, mais mis à part le reboisement, on ne voit pas trop les autres pratiques [agroécologiques].* »¹⁷

Dispersion des initiatives et influence internationale

La multiplication des niveaux et formes de gouvernance sans réelle articulation génère des tensions et affaiblit la portée des projets. Des défis émergent ainsi de la dispersion des initiatives agroécologiques qui s'ajoutent aux projets déjà en cours dans le secteur agricole. Comme démontré, la présence des ONG et organismes de coopération internationale se fait clairement sentir dans les territoires étudiés. Alors que leur appui financier s'avère crucial, leur rôle soulève néanmoins plusieurs questions concernant la coordination et les dynamiques politiques en jeu.

Les résultats montrent que l'une des principales difficultés réside dans la dispersion des initiatives et la multiplicité des acteurs impliqués. Souvent fragmentés, ces projets sont mis en œuvre sans une vision territoriale. Les ONG ainsi que les organisations internationales poursuivent souvent leurs propres objectifs, approches, calendriers et domaines d'intervention, engendrant un manque de synergie. Concernant l'agroécologie, la Direction de la Protection des Végétaux (DPV) au sein du ministère de l'Agriculture est devenue le principal interlocuteur de la CEDEAO pour le Programme d'Appui à la Transition de l'Agriculture en Afrique de l'Ouest (PATAE). Cette division est également chargée d'identifier les initiatives, qui, bien que dispersées, disposent de budgets bien supérieurs à ceux du ministère¹⁸.

Cette problématique ne se restreint pas à l'agroécologie, elle concerne tous les domaines de l'action publique. Un responsable du Ministère de l'Environnement et du développement durable (MEDD) souligne que de nombreuses initiatives sont en cours, « *mais en l'absence d'une coordination adéquate, il est souvent difficile de déterminer qui est responsable de quoi, entraînant ainsi des doublons dans les efforts.* »¹⁹ Parallèlement, les bailleurs de fonds ont tendance à concentrer leurs ressources sur certaines régions, ce qui crée des déséquilibres en termes de soutien financier et technique.

¹⁷ Entretien, représentant d'ONG, 22/09/2022.

¹⁸ Entretien, Ministère de l'agriculture, 07/09/2021.

¹⁹ Entretien, Ministère de l'environnement, 07/12/2021.

La gestion et l'inventaire des projets sont ainsi devenus des tâches courantes au sein des ministères nationaux, tandis que la cartographie des initiatives demeure plus que jamais d'actualité. Dans le domaine environnemental, ces cartographies illustrent également l'engagement du Sénégal dans les accords internationaux auxquels il participe²⁰. Ces efforts se manifestent aussi au niveau local, où les autorités, à l'instar du préfet de Fatick, s'investissent dans le recensement des initiatives territoriales. Ce dernier organise régulièrement des réunions avec les différents acteurs de la région²¹.

Coordination des initiatives par les acteurs territoriaux

Une vision nuancée prévaut parmi les acteurs ministériels, qui considèrent les grands projets comme des plateformes de coordination intergouvernementale au niveau local. Malgré des lacunes dans l'interaction, voire des tensions, entre divers secteurs tels que l'agriculture, l'environnement et l'élevage à l'échelle nationale, l'idée dominante est que ces secteurs interagissent plus efficacement au niveau local, dans le cadre des projets²².

En effet, la présence d'ONG et d'organisations internationales au sein des collectivités locales est un élément incontournable de l'action publique dans ces territoires. Elle complexifie également les interactions entre divers acteurs dans divers secteurs. Pour certains, ces organisations constituent des leviers politiques, particulièrement face à la fragmentation résultant des réformes de décentralisation récentes. Par exemple, bien que des institutions comme l'ARD voient leur mandat légal s'éroder progressivement, elles restent des acteurs clés et des points d'entrée essentiels pour la coordination des projets à l'échelle territoriale. Selon un directeur régional, « *divers ministères et bailleurs de fonds se tournent vers l'ARD pour coordonner la mise en œuvre de projets régionaux, surtout lorsqu'ils couvrent plusieurs zones.* »²³

De plus, certains élus locaux tirent parti des priorités établies par les acteurs internationaux pour renforcer leur influence politique ou obtenir des financements supplémentaires pour leurs collectivités, notamment dans un contexte de ressources insuffisantes pour gérer leurs administrations. Par exemple, le maire de Ndiob s'est distingué en attirant de nombreux partenaires techniques et financiers en intégrant l'agroécologie dans le plan d'action communal. Comme l'indique un responsable d'ONG, « *Ndiob a une feuille de route qu'ils peuvent montrer à chaque partenaire qui débarque : on veut de l'engrais organique, des semences de qualité, nos terres sont pauvres...* ». ²⁴ À Diofior, plusieurs membres du conseil municipal considèrent l'agroécologie comme une solution viable au développement rural local, notamment en réponse à la salinisation croissante des sols. D'autres y voient une stratégie efficace pour attirer des projets et obtenir des financements supplémentaires²⁵.

20 Entretien, Ministère de l'environnement, 07/09/2021.

21 Entretien, représentant d'ONG, 23/09/2022.

22 Entretien, Ministère de l'environnement, 07/12/2021.

23 Entretien, représentant politique régional, 19/09/2022.

24 Entretien, représentant d'ONG, 23/09/2022.

25 Entretien, représentant de commune, 20/09/2022.

La question des asymétries de pouvoir existantes, voire d'un néocolonialisme perpétué par l'industrie du développement, est abordée dans les discussions politiques et les analyses académiques (Boillat et al., 2021; Rist, 2007). Cependant, l'intégration des problématiques avancées par les ONG et les acteurs internationaux à l'agenda des collectivités territoriales s'inscrit dans un contexte complexe. Cette dynamique est façonnée par des interactions propres à chaque territoire impliquant une diversité d'acteurs (mairies, ARD, ONG, conseil agricole, entreprises...). Elle est aussi influencée par diverses évolutions politiques, notamment les rivalités entre régions, ainsi que les tensions entre le gouvernement central et les entités territoriales, voire par des volontés de reconnaissance des autorités coutumières.

4.2 Les subventions pour engrais organiques : entre innovation et défis persistants

Adoption progressive des fertilisants organiques...

En 2021, le ministère de l'Agriculture a consacré 10 % de son budget de subvention pour les engrais à la promotion des fertilisants organiques. Acclamée par les pouvoirs publics et la société civile, cette décision concrétise un objectif formulé dans les plans politiques depuis près de vingt ans. Elle s'inscrit dans la lignée d'engagements antérieurs qui visaient déjà à promouvoir des pratiques agricoles durables et à combattre la désertification (PANA, République du Sénégal, 2006; PAN/LCD, République du Sénégal, 1998). Certains engrais organiques liquides, comme le "Green Ok", bénéficient d'une subvention intégrale, tandis que d'autres engrais solides sont subventionnés à hauteur de 80 %. Avant même l'instauration de ces aides, des programmes locaux à Fatick et Tivaouane encourageaient de manière ponctuelle l'usage de fertilisants organiques, notamment par des champs-écoles producteurs et expérimentations sur le compostage (Voir encadré 4) et l'usage d'ingrédients locaux²⁶.

L'envolée récente des prix des engrais chimiques, accentuée par la pandémie de Covid-19 et le conflit en Ukraine survenu depuis février 2022, rend les fertilisants organiques encore plus attractifs (Hautbois, 2023). Les effets tangibles se font ressentir dans la région de Mboro. En 2023, les prix du sac d'urée ont augmenté de 60 %, tandis que ceux du NPK, un engrais composé d'azote, de phosphore et de potassium, ont triplé. La même perception a été observé à Fatick : *« Cette année, l'engrais subventionné coûtait 18 650 FCFA le sac ; le 6-20-10 coûtait 12 500 FCFA ; et le 15-15-15 coûtait 12 500. Donc trop cher. Il faut 37 500 FCFA pour trois sacs NPK pour une parcelle de 3 ha. L'engrais non subventionné coûtait 30 000 FCFA, donc il y a eu une ruée vers l'engrais organique. »*²⁷

²⁶ Entretien, représentant du conseil agricole, 20/09/2022.

²⁷ Entretien, représentant du conseil agricole, 20/09/2022.

Les conseillers agricoles ont encouragé certains producteurs à explorer des alternatives telles que la fabrication de compost ou la production de fertilisants comme le Bokashi²⁸. De plus, les ONG et les agences internationales ont contribué à la distribution de fertilisants organiques et à la formation des agriculteurs en méthodes agricoles éco-responsables²⁹. Selon divers témoignages, même des quantités réduites de ces engrais ont entraîné des rendements agricoles satisfaisants. Ces innovations se révèlent utiles non seulement pour les grandes exploitations, mais aussi dans les domaines du maraîchage et des céréales pluviales (Figure 12), favorisant ainsi une diversification des pratiques agricoles.

Encadré 4 : Argument favorables à l'adoption d'intrants organiques

L'emploi d'engrais organiques dans le secteur agricole est plébiscité pour diverses raisons par les acteurs interviewés³⁰ :

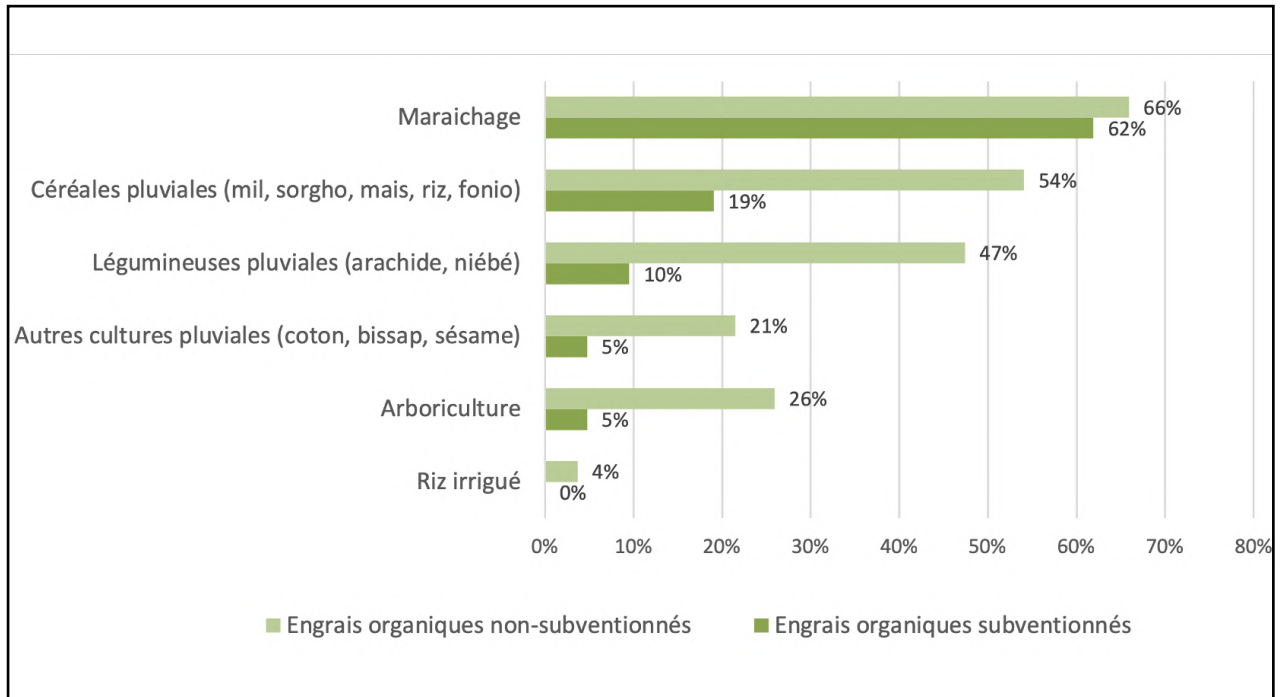
- La santé est une préoccupation majeure ; les engrais organiques sont bénéfiques tant pour les agriculteurs que pour les consommateurs.
- La durabilité des récoltes est améliorée, comme illustré à Diofior. Cette longévité ouvre la voie à des opportunités commerciales plus rentables.
- Sur le plan économique, l'utilisation d'engrais organiques peut réduire les coûts de production. Cette économie aide les producteurs à mieux gérer leurs finances.
- En matière environnementale, ces engrais sont plus résilients face aux défis tels que la salinisation des sols. (et plus efficaces dans le contexte d'atténuation des changements climatiques).
- Une autonomie renforcée dans la gestion des parcelles, contribuant à la prévention des risques de rupture ou d'augmentation des prix.

²⁸ Entretien, représentant du conseil agricole, 29/09/2022.

²⁹ Entretien, représentant d'association de producteurs, 28/09/2022.

³⁰ Informations issues d'entretiens en septembre 2022 avec des représentants du conseil agricole (20 et 29) et de communes de Fatick et Tivaouane (22 et 28). Entretien, représentant de commune, 22/09/2022

Figure 12 : Allocation par les producteurs enquêtés des engrais organiques subventionnés (n=21) et non subventionnés (n=218)



Source : Faye et al., 2022

...Malgré la prédominance de l'allocation d'intrants chimiques

Bien que les subventions aient intégré les engrais organiques, la question de la répartition des fonds subsiste car les engrais chimiques continuent de capter une part largement majoritaire des subventions. Par ailleurs, la question de la disponibilité demeure critique. Cette lacune se manifeste nettement dans le département de Fatick, où les subventions ne suffisent à satisfaire qu'une portion minime des besoins en engrais. Par exemple, d'après des entretiens menés en 2022, chaque département de la région de Fatick n'a reçu que 900 litres de l'engrais liquide Green Ok. Quant aux engrais solides, seulement 10 tonnes ont été allouées à 32 villages, contre plus de 750 tonnes pour les engrais chimiques, qui bénéficient par ailleurs d'une subvention de 50%.

Ce déséquilibre met en évidence les obstacles persistants à l'intégration des engrais organiques dans les systèmes agricoles, malgré les initiatives visant à en encourager l'adoption. En outre, les allocations actuelles demeurent fortement restreintes et semblent favoriser pour certains produits la zone des Niayes, qui reçoit proportionnellement une plus grande quantité d'engrais solides. Par exemple, le département de Tivaouane a reçu en 2022 près de 900 litres de Green Ok, marquant une augmentation de 100 litres par rapport à l'année précédente, ainsi que 560 tonnes d'engrais solides. Cette quantité équivaut à presque la moitié des 1040 tonnes d'engrais chimiques alloués.³¹

³¹ Entretien, représentant du secteur agricole, 19/09/2022.

Il convient toutefois de noter que la situation diffère d'une région à l'autre, selon des facteurs tels que la qualité du sol, le type de culture et les besoins spécifiques des agriculteurs. À titre d'exemple, les sols dans le département de Fatick sont principalement argileux et souffrent généralement moins de dégradation, sauf dans les zones affectées par la salinisation. En comparaison, les sols de la zone des Niayes sont plus sableux et sont confrontés à des pertes de rendement significatives³².

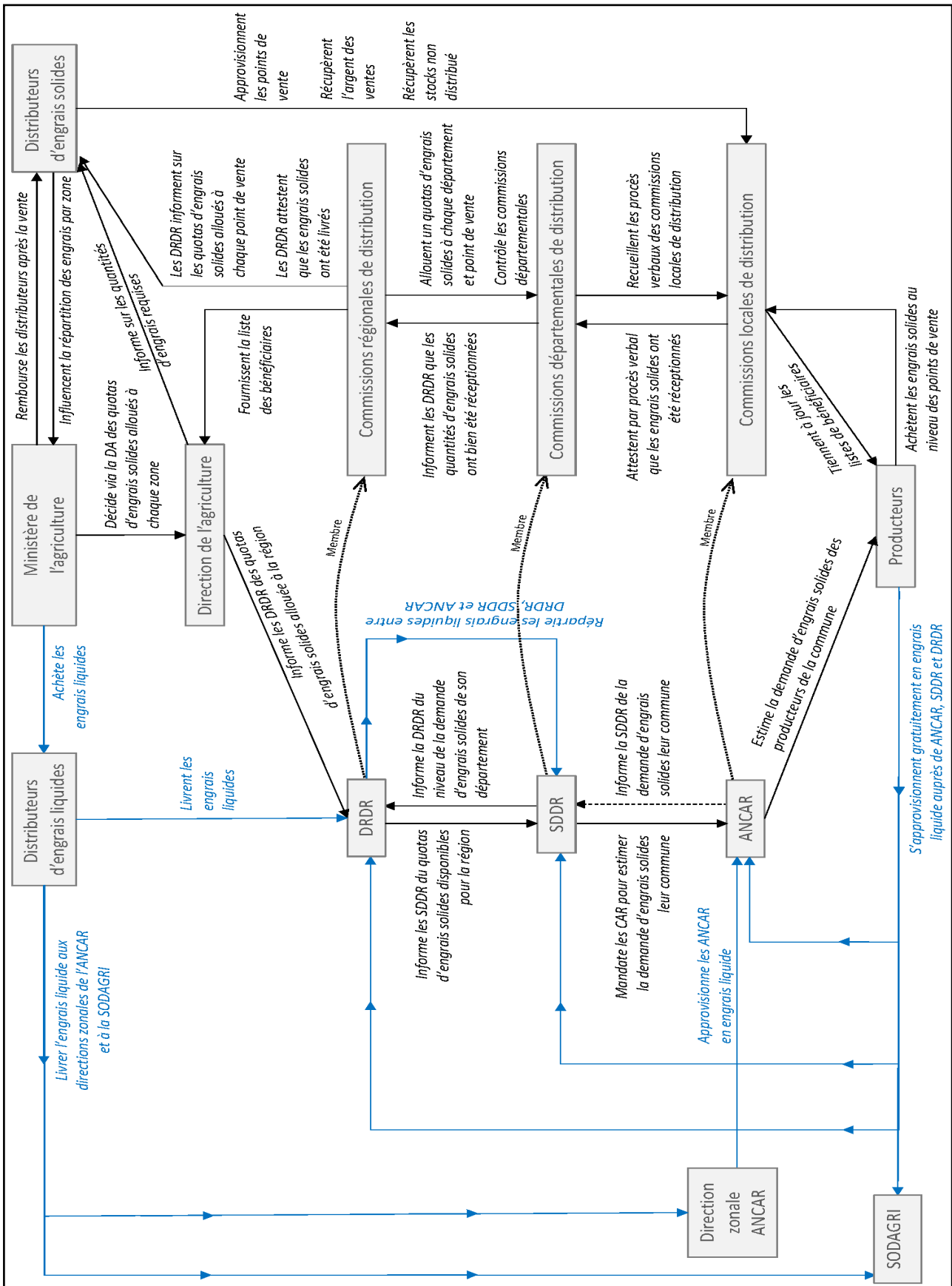
Circuits variés de distribution et ciblage

Face aux faibles stocks disponibles, la distribution d'engrais organiques s'effectue à titre pilote. Le circuit traditionnel d'allocation d'intrants s'articule autour d'une commission présidée par le Préfet pour le niveau départemental (Figure 13). Y siègent le chef du Service Départemental du Développement Rural (SDDR) et qui assure souvent le secrétariat, des représentants des élus locaux (Mairie, conseil départemental), un représentant de la jeunesse, des femmes et de la gendarmerie. Avant chaque saison agricole, cette commission répartit les intrants en utilisant des critères spécifiques pour chaque commune, afin de garantir une distribution équitable. Le sous-préfet supervise cette étape pour assurer une distribution à l'échelle territoriale. Des vérifications sont ensuite opérées pour s'assurer de l'éligibilité des bénéficiaires.

Le circuit de distribution des engrais organiques présente des particularités par rapport au système conventionnel. Globalement, c'est le ministère de l'Agriculture qui prend en charge la sélection des distributeurs d'engrais, fondée sur leur demande d'agrément ainsi que sur leurs compétences logistiques et financières. Cette sélection a vu des changements notables, notamment avec l'émergence de nouveaux acteurs comme Seda en plus de Biotech déjà existant. La répartition géographique des engrais solides se limite à certaines régions spécifiques du pays. Cette limitation géographique est basée sur « le niveau de la demande de chaque région » (Faye et al., 2022). Une fois sélectionnés, les engrais sont gérés par les services déconcentrés de l'État. Les services agricoles relevant du ministère de l'Agriculture jouent un rôle crucial. Ils sont responsables de l'établissement des quotas, de la hiérarchisation des bénéficiaires et de la facilitation des voies de distribution.

³² Entretien, représentant du secteur agricole, 26/09/2022.

Figure 13 : Circuit de distribution des intrants agricoles



Source : Faye et al., 2022

Le ciblage tend à privilégier des acteurs déjà investis dans l'agroécologie. Comme le témoigne un représentant d'une ONG de Fatick : « Notre crédibilité en matière d'agroécologie a encouragé les services de développement rural à collaborer avec nous et nous avons soumis des demandes pour officialiser cette démarche »³³. Une vision similaire est partagée dans la région des Niayes, où il y a une interaction directe entre le Service départemental de développement rural (SDDR) et les organisations impliquées dans les pratiques bio ou agroécologiques pour la distribution des intrants³⁴. Cependant, d'après (Faye et al., 2022), une proportion significative des agriculteurs n'est pas au courant des subventions disponibles³⁵. En outre, ils soulignent que la fertilisation organique nécessite davantage d'engrais et que leur disponibilité est moins prévisible.

Implications politiques et adaptations locales

La subvention des engrais organiques s'intègre dans une politique d'intrants agricoles de longue date et dont l'efficacité suscite des interrogations persistantes. Parmi les critiques récurrentes figurent un manque de ciblage, de suivi et de transparence, ainsi que des coûts élevés et une certaine influence politique (Baborska, 2021; Bodian, 2022). Bien que l'idée d'une réduction des subventions soit actuellement sur la table, elle semble principalement motivée par des contraintes budgétaires (PNIASAN, République du Sénégal, 2018). Un point critique majeur indique que les territoires sont souvent abordés comme des zones de spéculation économique imposées par les politiques agricoles nationales, plutôt qu'en tant que contextes pour un développement équilibré (El Hadji, 2018).

Par ailleurs, cette stratégie est intrinsèquement politique, fournissant aux acteurs étatiques un moyen de consolider leur pouvoir et leur soutien à l'échelle locale. Dans la région des Niayes, l'engagement des organisations de producteurs dans la distribution des intrants constitue un enjeu crucial, avec des disparités d'accès en fonction de leur relation avec certains départements du ministère de l'Agriculture³⁶. Cependant, des solutions locales émergent pour remédier aux dysfonctionnements observés, notamment une distribution plus ciblée sur les producteurs individuels afin d'assurer plus d'efficacité³⁷. De même, la DyTAEL a été appelée à contribuer au processus de gouvernance de cette politique au niveau local.

³³ Entretien, représentant d'ONG, 23/09/2022.

³⁴ Entretien, représentant association de producteurs, 28/09/2022.

³⁵ Selon une enquête menée avec 218 producteurs participant à la caravane de la DyTAES, la moitié des agriculteurs consultés n'étaient pas informés des dispositifs de subvention, et seuls 15% en avaient bénéficié, principalement à travers des programmes d'ONG.

³⁶ Entretien, représentant d'association de producteurs, 29/09/2022.

³⁷ Entretien, représentant service technique régional, 26/09/2022.

Bien que les agriculteurs saluent l'initiative de distribution gratuite d'engrais adaptés aux particularités des sols, la flexibilité des méthodes de ciblage employées soulève des questions. À titre d'exemple, près de 70 % des quotas ont été attribués à la commune de Ndiob. Un représentant ministériel justifie cette décision en disant : « Les grands spécialistes de l'agroécologie sont concentrés dans cette zone, et ils adoptent déjà une démarche agroécologique. ³⁸» Toutefois, cette répartition suscite des préoccupations quant à l'équité et à la pertinence des critères de sélection, ce qui alimente les craintes d'une « politisation excessive ». D'autres qualifient la politique de distribution des intrants de « clientéliste », un enjeu considéré comme une contrainte à laquelle les bio-intrants devraient pouvoir échapper.³⁹

Dans ce contexte, les services déconcentrés de l'Etat s'efforcent de trouver un équilibre entre les considérations techniques et politiques afin de garantir une distribution judicieuse des ressources⁴⁰. Les avis divergent également sur la pertinence de privilégier les producteurs déjà engagés dans des pratiques agroécologiques, surtout compte tenu de la disponibilité limitée des intrants⁴¹.

Ce débat met en évidence la complexité des décisions à prendre dans ce secteur, une complexité exacerbée par la nouveauté de la mesure. On peut espérer qu'après quelques années d'expérience, le système s'affinera et fonctionnera plus efficacement. Toutefois, cela nécessite de mettre en place des moyens adéquats pour suivre et évaluer précisément les anticipations des besoins, les commandes et les circuits de distribution, afin d'améliorer rapidement l'efficacité.

Au-delà du fonctionnement organisationnel et administratif de la mesure, et malgré les avis favorables d'une partie des producteurs et ONG, l'adoption d'intrants organiques reste limitée dans les régions étudiées. Plusieurs obstacles expliquent cette réticence, notamment la méfiance envers les nouvelles méthodes recommandées par les services de conseil et les initiatives externes.

Cette méfiance est surtout alimentée par le souci de maintenir des rendements agricoles satisfaisants. Dans l'ensemble, le produit Green Ok a reçu un accueil favorable parmi les utilisateurs⁴², mais il y a consensus sur la nécessité de tests pour « persuader » les producteurs, notamment en raison d'une histoire marquée par l'usage intensif d'engrais chimiques. Comme l'indique un président d'organisation paysanne : « Les gens ici ont déjà vécu l'insécurité alimentaire et ne veulent pas y retourner ; des résultats concrets sont donc indispensables. »⁴³.

³⁸ Entretien, représentant service technique régional, 19/09/2022.

³⁹ Entretien, représentant de commune, 20/09/2022.

⁴⁰ Entretien, représentant service technique régional, 19/09/2022.

⁴¹ Entretien, représentant d'ONG, 22/09/2022.

⁴² Entretien, représentants de commune de Fatick, 23/09/2022 ; association de producteurs, 28/09/2022 ; ONG, 22/09/2022 ; conseil agricole, 20/09/2022.

⁴³ Entretiens, représentant d'association de producteurs, 21/09/2022.

Un responsable d'une association de producteurs maraîchers des Niayes insiste sur le rôle crucial de la sensibilisation et de la formation dans la facilitation de cette transition vers l'agriculture biologique. Il ajoute que les subventions financières sont essentielles pour inciter les agriculteurs à abandonner les méthodes traditionnelles⁴⁴. Comme l'explique un agent technique de la mairie de Darou Khoudoss : « Les agriculteurs privilégient une agriculture rapide pour subvenir à leurs besoins immédiats, quitte à en subir les conséquences à long terme. Les cycles de culture sont alors accélérés, avec des rendements variables. »⁴⁵

4.3 Insuffisance d'instruments de commercialisation

L'attrait des produits agroécologiques sur les marchés

Le potentiel de commercialisation des produits agroécologiques à des prix plus élevés que les produits issus de l'agriculture conventionnelle demeure un sujet crucial. Bien que leur reconnaissance sur le marché soit encore limitée dans la plupart des régions, ces produits attirent l'attention pour leur plus faible périssabilité, parce que sont plus sains et plus goûteux, éventuellement par leurs qualités visuelles et leur comportement à la cuisson. Dans cette optique, Agrisud, actif dans la région de Fatick, propose des formations et visites de terrain pour les commerciaux locaux, connus sous le nom de "bana-bana". Ces efforts cherchent à fluidifier la circulation des produits sur le marché. Même si les produits agroécologiques ne sont pas forcément plus chers que leurs homologues conventionnels, les temps et coûts de commercialisation peuvent en effet être réduits d'après des ONG locales⁴⁶.

D'autres initiatives sont également en cours dans les deux départements dans le domaine de la commercialisation et de la valorisation des produits locaux/agroécologiques :

- **Unités de transformation dirigées par des groupements de femmes** : Comprend Ndiob Agroalimentaire et des savonneries qui produisent et commercialisent des produits à base de plantes locales, soutenues par la Mairie de Ndiob, le PNUD, World Vision et d'autres partenaires.
- **Ecovillage de Kamyak dans la commune de Tattaguine** : Favorise l'agro-éco-tourisme et met en œuvre plusieurs principes de l'agroécologie, y compris des techniques agroécologiques et des fabrications artisanales.
- **Réseau RACINES (acteurs et initiatives économiques, écologiques et solidaires)** : Offre des services de labellisation des produits, des formations sur les cahiers de charges et facilite la mise en relation des producteurs avec des plateformes commerciales.

⁴⁴ Entretien, représentant association de producteurs, 28/09/2022.

⁴⁵ Entretien, représentant de commune, 20/09/2022 ; association de producteurs, 28/09/2022.

⁴⁶ Entretien, représentant d'ONG, 19/09/2022.

- **Réseau de sociétés coopératives, dont la COOPADIN dans les Niayes** : Initiées par le projet PACAO-SN, ces coopératives cherchent à promouvoir des produits de qualité supérieure, conformément aux normes internationales, en valorisant diverses filières (maraîchage, arboriculture, pêche) et en établissant des partenariats commerciaux.
- **Formation agroécologique par le CIFOP** : Développe un volet de commercialisation dans les domaines du maraîchage, de l'agroforesterie et de l'apiculture, en adoptant les principes de l'agroécologie.

Mais le potentiel de valorisation des qualités des produits agroécologiques peine à se concrétiser, du fait de défauts de gouvernance des places de marché, de la difficulté d'isoler ces produits dès que l'on ajoute des intermédiaires, ou du manque de coordination des producteurs pour organiser l'identification, voire la certification des produits.

Progrès et défis persistants dans le secteur bio.

Des avancées sont toutefois notables, particulièrement dans le domaine du bio. Le label "Bio Sénégal," lancé en 2016 par la FENAB⁴⁷ avec le Système Participatif de Garantie (SPG), cherche à standardiser et valoriser les produits biologiques. Ce programme, soutenu par divers partenaires comme l'ONG HEKS-EPER SUISSE, implique une variété d'acteurs internationaux et locaux. Il ambitionne de standardiser la définition du "bio" au Sénégal, tout en favorisant une transition vers une agriculture plus durable. Sur le terrain, des projets d'accompagnement assistent les agriculteurs dans l'adoption de techniques biologiques. Cependant, même avec une formation adéquate, les agriculteurs doivent attendre quelques années avant de pouvoir qualifier leurs produits de bio, en raison des exigences de certification. Des fonds d'investissement ont été mis en place pour faciliter cette transition.

L'attrait du SPG réside dans son aspect participatif, qui rend la certification économiquement plus accessible pour l'agriculture familiale. Malgré sa prédominance dans la région des Niayes, des plans d'expansion sont à l'étude. Des faibles coûts de certification à 5000 francs pour moins d'un hectare, et de 10 000 francs pour les superficies supérieures encouragent davantage d'agriculteurs à s'engager dans le bio⁴⁸. Pour assurer le respect du cahier des charges du label, des contrôles réguliers et des comités locaux de certification ont été instaurés. En 2022, sur les 500 producteurs engagés à l'échelle nationale, 306 étaient certifiés, représentant 382 hectares de terres cultivées. Cette certification englobe une large gamme de produits, allant des légumes aux céréales, en passant par des produits spécifiques comme l'hibiscus.

⁴⁷ Fondée en 2008, la FENAB rassemble 18 organisations paysannes et compte environ 22 000 membres individuels répartis à travers le Sénégal. Appuyée par six organisations partenaires, dont Enda-Pronat, Agrécol Afrique, Green Sénégal, ASPAB, GIT et CEAS, la fédération a pour mission de promouvoir l'agriculture familiale et écologique. Ses initiatives diversifiées englobent la formation en agriculture biologique, la sensibilisation du public et la commercialisation de produits bios.

⁴⁸ Entretien, représentant association de producteurs, 28/09/2022.

Toutefois, un déséquilibre entre l'offre et la demande persiste. En dépit des prix légèrement supérieurs pour les produits bio, les marges restent insuffisantes pour garantir la rentabilité pour les agriculteurs. Selon un entretien réalisé dans le département de Tivaouane, seulement environ 20% des produits certifiés sont vendus sur le marché bio, le reste étant écoulé sur le marché conventionnel. Bien que les produits bio se vendent à des prix environ 10 à 15% plus élevés que leurs équivalents conventionnels⁴⁹,

ces marges ne sont pas encore suffisamment rémunératrices pour les producteurs. En outre, bien que le coût de production du bio soit inférieur en termes d'intrants après quelques années de transition, il exige une expertise technique plus avancée et un cycle de culture légèrement plus long que celui de l'agriculture conventionnelle. De plus, des défis logistiques et de visibilité demeurent.

Faible implication des politiques publiques dans la différenciation des produits

Les politiques publiques accordent relativement peu d'attention à ces enjeux, se focalisant surtout sur la reconnaissance des cahiers des charges par le ministère de l'Agriculture. Ainsi, le dialogue politique et le plaidoyer menés par la FENAB sont principalement centrés au niveau national. Au niveau régional, bien que des agents du conseil agricole participent à certaines formations, les collectivités territoriales ne sont pas directement engagées dans ce processus⁵⁰.

De l'avis de nombreux interviewés, une implication plus substantielle des politiques publiques est nécessaire pour surmonter ces défis. Ils suggèrent notamment la création de marchés publics dédiés à ces produits dans des institutions telles que les hôpitaux, brigades, prisons et écoles. Une meilleure sensibilisation des consommateurs est également jugée essentielle⁵¹. Toutefois, comme l'indique un producteur, « la politique du gouvernement est actuellement très orientée vers l'agriculture conventionnelle », ce qui pourrait entraver le progrès dans ce domaine.⁵²

⁴⁹ Entretien, représentant association de producteurs, 28/09/2022.

⁵⁰ Entretien, représentant association de producteurs, 28/09/2022.

⁵¹ Entretien, représentant d'ONG internationale, 15/11/2021.

⁵² Entretien, représentant association de producteurs, 29/09/2022.

4.4 Gouvernance territoriale face aux conflits d'utilisation des ressources naturelles

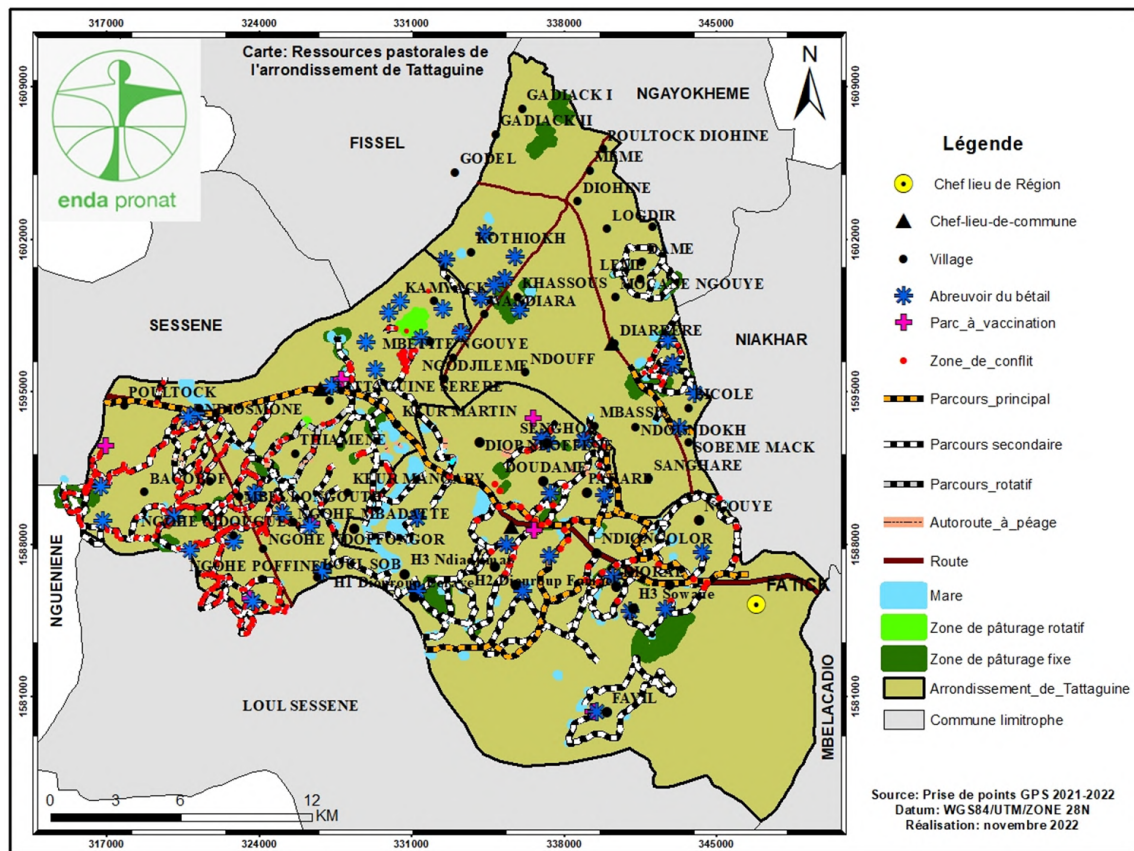
Les conventions locales à l'épreuve des contextes règlementaires

Dans les deux départements étudiés, plusieurs instruments de gouvernance des ressources naturelles ont vu le jour. Parmi eux, le comité villageois paritaires, établis en 2020 à Ndiob, représente un dispositif innovant de gouvernance. En décentralisant le pouvoir traditionnel, cette initiative facilite la mise en œuvre des activités de la municipalité à l'échelle villageoise. Parmi ces activités, le comité est en charge de mettre en œuvre la convention locale de gestion durable des ressources naturelles. Au niveau régional, le Réseau des Communes et Villes Vertes du Sénégal (REVES) rassemble des élus locaux dédiés à promouvoir une agriculture durable. Bien que sa mise en œuvre reste limitée, le REVES ambitionne de fédérer les communes impliquées dans la gestion durable des ressources naturelles et de faciliter un partage d'expériences à grande échelle.

Parallèlement, dans les communes de Diarrère, Diouroup et Tattaguine, des conventions locales de gestion durable des ressources naturelles ont été établies avec l'appui technique et financier, ainsi qu'une médiation assurée par Enda-Pronat. Une cartographie participative a permis de cerner les ressources disponibles ainsi que les zones de conflit entre agriculteurs et éleveurs (Figure 14). Dans ce contexte, des accords communautaires définissent les règles d'usage des ressources naturelles, des zones d'usage telles que les couloirs à bétail, des zones de régénération. Ces accords intègrent des pratiques agroécologiques comme la Régénération Naturelle Assistée (RNA), le paillage ou la fertilisation organique, entre autres.



Figure 14 : Exemple d'une cartographie participative réalisée à Tattaguine, 2022.



Source: ENDA-Pronat, 2022.

En théorie, les conventions locales sont initiées par les autorités au niveau des communes et alignées avec les législations nationales (Encadré 5). Dans ce contexte, une implication active de la mairie s'avère cruciale, tant du point de vue budgétaire que politique. Le roulement fréquent du personnel municipal et le manque de continuité constituent souvent des obstacles à la pérennité de ces accords.

Par ailleurs, l'application des règles établies par consensus est souvent déficiente. Selon un coordinateur de l'initiative à Fatick, les infractions mineures bénéficient généralement d'une certaine tolérance. En cas de conflits agricoles, le chef de village, le maire et le représentant des Centres d'Appui au Développement Local (CADL) interviennent pour prendre les mesures appropriées. Pour des problématiques plus graves, telles que la déforestation abusive, c'est l'agent de la Direction des Eaux et Forêts qui est sollicité, jouissant du pouvoir de prendre des décisions légales aux yeux des producteurs. Afin de renforcer la reconnaissance des conventions au sein des communautés locales, des badges ont été créés. Ces derniers arborent les sceaux de la mairie et de l'agent des Eaux et Forêts. Cependant, l'efficacité de cette initiative reste encore à démontrer.⁵³

⁵³ Entretien, représentant d'ONG, 22/09/2022.

Encadré 5 : Le Code forestier et la Politique Forestière Nationale

Le Code forestier, établi par la loi n° 2018-25, énonce les principes directeurs pour la gestion des forêts, des arbres hors forêt et des terres à vocation forestière sur l'ensemble du territoire national. Ce code précise également les modalités d'exploitation des produits forestiers et met en lumière l'importance de la valorisation des espaces forestiers. Il intègre aussi les directives de la Politique Forestière Nationale (PFN) (2005-2025). Les communautés vivant à proximité des forêts du domaine national jouissent de droits d'usage spécifiques tels que le ramassage de bois mort, la récolte de fruits et l'émondage des espèces fourragères. La PFN, de son côté, catégorise les forêts en deux types principaux : les forêts classées et les forêts communales. Les forêts classées relèvent de la tutelle stricte de l'État et servent d'aires protégées où certaines activités humaines sont restreintes afin de préserver la biodiversité. Les forêts communales, en revanche, sont gérées de manière participative. Elles impliquent les communautés locales dans des plans d'aménagement concertés, favorisant ainsi une gestion inclusive.

Le périmètre de restauration des Niayes : tensions foncières entre agriculture, environnement et mines

Les enjeux liés à l'occupation du sol s'intensifient dans la zone des Niayes, où le périmètre dédié au reboisement et à la restauration écologique (voir Figure 10, section 2.2) entre en conflit avec les producteurs locaux et le secteur minier en expansion, comme décrit dans la section 2.

Conformément à l'Article 2 du Code forestier, les zones concernées par le périmètre visent à combattre l'érosion sévère sur des terrains dénudés ou insuffisamment boisés. Afin de garantir leur protection et leur régénération, ces terrains sont temporairement classés comme espaces protégés. Le périmètre des Niayes est composé d'une bande de filaos plantés depuis les années 1940 pour stabiliser les dunes et soutenir l'agriculture maraîchère le long du littoral Nord de Dakar. Le Projet de Renforcement de la Gestion des Terres et des Écosystèmes des Niayes (PRGTE) finance diverses activités, allant de la formation à la production en pépinière. Cependant, les conflits relatifs à l'utilisation des terres ne cessent de croître.

Alors que l'agriculture et l'élevage sont interdits dans ce périmètre, la présence des populations locales y a été traditionnellement tolérée⁵⁴, générant des tensions foncières et politiques. Une source notable de tension est le clivage entre les collectivités territoriales, détentrices de compétences en matière environnementale, et les fonctionnaires du ministère de l'Environnement. Par exemple, bien que les municipalités bénéficient des revenus issus des sanctions environnementales, leur contribution à la production de plants pour le reboisement est considérée comme mitigée⁵⁵. En 2019, des tensions supplémentaires ont émergé lorsque des agents étatiques ont installé des panneaux délimitant la zone, alimentant des rumeurs sur une éventuelle interdiction des activités maraîchères. En réponse aux tensions exacerbées par les considérations électorales, Mame Thierno Dieng, ancien ministre de l'Environnement, a tenté de justifier l'existence d'un périmètre dans un écosystème aussi fragile.

Parallèlement, plusieurs actes de déclassement des zones de ce périmètre ont été enregistrés (MEDD, 2018), souvent pour des raisons variées, allant de l'implantation d'une centrale thermique à Darou Koudoss (Décret 2014-1578) à un site de pèlerinage à Malika (Décret 2018-1739) ou à l'expansion urbaine de Dakar (Décret 2021-701). Il est important de noter que ces décisions de déclassement sont prises exclusivement au niveau national. Dans ce contexte, des organisations comme le Forum Civil et le Centre de Recherche et d'Action sur les Droits Économiques, Sociaux et Culturels (CRADESC), avec le soutien de la Fondation Rosa Luxembourg, militent pour que certaines parties du périmètre soient également déclassées pour les activités agricoles (Cradesc, 2023)⁵⁶.

De plus, le littoral sénégalais est stratégiquement important pour les activités industrielles, en raison de la présence d'infrastructures clés telles que les aéroports et les ports. Diverses entreprises extractives, y compris Lekela Power, Industries Chimiques du Sénégal (ICS/ Indorama), Grande Côte Opérations (GCO/ groupe Eramet) et Africa Energy Corporation, y sont établies. Ce contexte place les producteurs dans une situation environnementale précaire : d'une part, le périmètre de restauration et la spéculation foncière restreignent les possibilités agricoles ; d'autre part, les activités industrielles et extractives limitent la disponibilité des terrains exploitables.

⁵⁴ Entretien, service technique environnement, 26/09/2022.

⁵⁵ Entretien, service technique environnement, 26/09/2022.

⁵⁶ Entretien, représentant société civile, 27/09/2022.



Photo : Exploitation de phosphate dans la commune de Darou Khoudoss (Dié-Yacine KAI/SRA-BAME, 2022).

Le projet d'extraction de zircon se situe principalement sur ce littoral, notamment dans les départements de Tivaouane et Kébémér. Grâce à GCO, le Sénégal est devenu un acteur incontournable du marché mondial du zircon, avec une production de 93 569 tonnes en 2018. Cela représente 25% de la consommation européenne et 8% du marché mondial (CSE 2020). Cependant, cette exploitation engendre des conséquences environnementales et sociales. Elle suscite des inquiétudes relatives à la radioactivité, à la dégradation des terres, à la contamination de l'eau et à son impact sur les populations locales. Les industries extractives sont au cœur des initiatives de mobilisation de la société civile locale, bien que leurs actions n'aient pas encore porté leurs fruits⁵⁷. Alors que des initiatives visant à promouvoir les Plans d'occupation et d'affectation des sols (POAS) et le cadastre foncier soient envisagées, leur efficacité demeure incertaine. En effet, les collectivités locales ont un pouvoir limité face aux décisions des entreprises, souvent prises à Dakar.

Le faible ancrage territorial de la Grande Muraille Verte

Lancée en 2007 par l'Union africaine, la Grande Muraille Verte (GMV) est une entreprise panafricaine d'envergure qui vise à lutter contre la désertification et la dégradation des sols. Dotée d'un financement de plusieurs milliards de dollars provenant entre autres de la Banque Mondiale et de l'Union Européenne, cette initiative est coordonnée au niveau local par l'ASGMV. Le projet réunit divers partenaires qui contribuent en fournissant semences et pépinières, tandis que les organisations locales supervisent la plantation d'arbres. L'ambition est de créer une ceinture verte s'étirant sur 8 000 kilomètres de long et 15 kilomètres de large, traversant onze pays d'Afrique, du Sénégal à Djibouti. Le but ultime est de freiner l'expansion désertique et d'atténuer les effets du changement climatique.

⁵⁷ Entretien, représentant société civile, 27/09/2022.

La GMV au Sénégal cible principalement les régions de la bande sahélienne, y compris Louga, Matam et Tambacounda, où sont menés des efforts de reforestation et de revitalisation des zones dégradées. Le projet est moins présent dans le département de Fatick, illustré par le projet RIPOSTE / « Dooleel Aalam ». Ce projet vise à renforcer la résilience des systèmes agricoles en promouvant l'agroécologie et l'agroforesterie. Cette approche prend en compte la gestion des ressources communes—comme les sols, les eaux et les arbres—l'organisation des acteurs, ainsi que divers systèmes de gouvernance, tout en intégrant des considérations liées aux revenus des ménages.

Cependant, la GMV a connu des résultats inégaux au niveau panafricain, avec seulement 4 % des objectifs de la COP21 atteints. Au Sénégal, l'initiative a été confrontée à des défis tels que le manque de transparence dans la gestion des projets et l'allocation des ressources financières, ainsi qu'aux fluctuations politiques affectant la continuité des initiatives. Des critiques ont également été soulevées concernant son implantation territoriale⁵⁸. Pour relever ces défis, le « Plan d'Investissements Prioritaires Décennal 2021-2030 » et un « Accélérateur de la GMV » ont été mis en place, avec un accent sur la formation, la gouvernance et l'engagement des parties prenantes, y compris la communauté scientifique, ainsi qu'une approche intégrée axée sur le développement rural et la restauration écologique.



Photo : Visite d'une parcelle en RNA d'Diouroupp, accompagnée par l'ONG Enda-Promet (Raphaël Belmin, 2022)

⁵⁸ Entretien, service technique environnement, 26/09/2022.

Perspectives des plateformes locales de l'eau

Dans la région des Niayes, des défis importants émergent également autour de la gestion de l'eau. Cette zone subit la surexploitation des aquifères, la pollution et les impacts du changement climatique. La région n'est pas seulement un centre de production horticole, générant environ 60% des fruits et légumes du pays et 80% des exportations dans ce secteur, mais elle est également dotée de riches ressources minières, comme mentionné ci-dessus. Ces diverses activités économiques contribuent à l'érosion de la qualité et de la quantité des ressources en eau disponibles. Cette situation est exacerbée par la salinisation des aquifères profonds, liée à l'intrusion d'eau de mer, une baisse notable des niveaux de nappes phréatiques, et une pollution des aquifères superficiels en raison de l'utilisation de pesticides et des déversements industriels. Ces facteurs affectent non seulement la fertilité des sols mais génèrent également des tensions sociales, ainsi que des risques sanitaires et alimentaires accrus.

Toutefois, il faut noter l'absence actuelle des industriels : une lacune que le gouverneur au niveau régional s'efforce de combler à travers des négociations. Ces actions s'inscrivent dans un processus plus vaste de révision du Code de l'Eau de 1981. Ce processus vise à aborder les questions de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) et de biodiversité. Un projet de loi a été élaboré et a fait l'objet de discussions lors d'un atelier organisé par le ministère de l'Eau et de l'assainissement en mai 2022. Ce projet législatif introduit des innovations et réactive des cadres de dialogue qui étaient auparavant non fonctionnels, tels que le Haut supérieur de l'Eau et le Comité technique de l'eau, tout en prévoyant la mise en place de Comités communaux d'eau.

Face à cette situation, des organisations comme le Gret, en partenariat avec la Direction de la gestion et de la planification des ressources en eau (DGPRE), favorisent des initiatives pour une gouvernance partagée des ressources en eau. Des Plateformes locales de l'eau (PLE) ont ainsi été instituées dans cinq communes, servant de catalyseurs pour le dialogue entre les multiples parties prenantes du territoire, incluant agriculteurs, éleveurs, industriels et ONG. À l'heure actuelle, ces plateformes regroupent divers acteurs, allant des groupes d'agriculteurs aux ménages et agents techniques (ANCAR), en passant par des forestiers (union forestière). Toutefois, il faut noter l'absence actuelle des industriels ; une lacune que le gouverneur au niveau régional s'efforce de combler à travers des négociations⁵⁹.

Ces actions s'inscrivent dans un processus plus vaste de révision du Code de l'Eau de 1981. Ce processus vise à aborder les questions de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) et de biodiversité. Un projet de loi a été élaboré et a fait l'objet de discussions lors d'un atelier organisé par le ministère de l'Eau et de l'assainissement en mai 2022. Ce projet législatif introduit des innovations et réactive des cadres de dialogue qui étaient auparavant non fonctionnels, tels que le Haut supérieur de l'Eau et le Comité technique de l'eau, tout en prévoyant la mise en place de Comités communaux d'eau.

⁵⁹ Entretien, représentant département, 27/09/2022.

5. DISCUSSION

Cette étude visait à examiner l'intégration de l'agroécologie dans l'action publique des régions étudiées. Nous avons analysé l'évolution et l'application de divers instruments de politiques publiques, en tenant compte de leur impact sur les dynamiques territoriales. L'objectif de cette section est de discuter des principaux résultats de l'étude à la lumière des processus de territorialisation et de traduction, en mettant l'accent sur les dimensions symboliques, les entrepreneurs politiques et les contextes institutionnels, et en insistant sur le rôle des DyTAEL dans ces processus.

5.1 La nature des stratégies agroécologiques adoptées

Divergences conceptuelles et pratiques

Le rapport « Intégration de l'agroécologie dans les politiques publiques du Sénégal » (Milhorance et al., 2022) avait montré comment le mouvement agroécologique s'est diversifié au fil du temps. Il compte aujourd'hui des participants allant de la diplomatie aux organisations sous-régionales et aux acteurs privés. Ce foisonnement d'acteurs s'est traduit par des projets multiples. Néanmoins, l'agroécologie demeure une notion définie différemment selon les acteurs et les régions concernées. Si certaines initiatives s'affichent ouvertement comme agroécologiques, d'autres préfèrent mettre en avant leurs actions de promotion d'une agriculture plus rationnelle et durable sans utiliser explicitement ce terme.

Les divergences conceptuelles et les débats autour de l'agroécologie dépendent des cadres institutionnels, des acteurs en jeu et des idées prédominantes. Par exemple, alors que la DyTAES défend un éventail d'approches – des perspectives plus politiques et holistiques des systèmes alimentaires sains et durables, aux approches plus techniques – les acteurs étatiques tendent à privilégier une vision technique de la modernisation agricole. Au sein de l'État, certaines contradictions sont toutefois admises : « Il y a un paradoxe, mais on est obligé de faire avec [...] en fait, même l'Etat doit être sensibilisé [à l'agroécologie]. »⁶⁰

En effet, alors que les débats conceptuels au niveau national s'alignent principalement sur les principes de la FAO, au niveau territorial, la définition de l'agroécologie est essentiellement guidée par les pratiques agricoles concrètes. La principale divergence à ce niveau porte sur l'utilisation d'intrants chimiques. Toutefois, à l'instar de la tendance nationale, le mouvement agroécologique, incarné par la DyTAEL, a jusqu'à présent adopté ces différentes approches.

⁶⁰ Entretien, représentant du gouvernement, 09/2022.

Déconstruire les liens perçus entre l'agroécologie et l'autosuffisance alimentaire

La question de l'autosuffisance alimentaire occupe une place centrale dans les débats entourant l'agroécologie. Les politiques agricoles mettent souvent l'accent sur l'augmentation de la production et la modernisation des filières de céréales, ce qui peut marginaliser des approches plus holistiques de la sécurité alimentaire. Un haut représentant politique souligne que « peu importe combien nous parlons d'agroécologie, la question de la sécurité alimentaire doit se poser ; c'est difficile dans ces contextes [de pauvreté] de parler de conservation au moment où les populations ont faim ».⁶¹

Cependant, dans les territoires étudiés, la sécurité alimentaire n'est pas nécessairement considérée comme étant en contradiction avec l'agroécologie. Certains acteurs estiment que « c'est à partir de l'agriculture bio qu'on peut avoir une sécurité alimentaire. Parce que la sécurité alimentaire, ce n'est pas seulement la dimension nutritive, mais il y a la dimension sanitaire, celle de la revalorisation de l'environnement, celle de la fertilisation des sols ... ». D'autres mentionnent que la notion d'autosuffisance alimentaire peut varier selon les régions, « dans les Niayes, nous faisons du maraîchage et nous vendons notre production pour acheter ce que nous mangeons (...) », alors qu'en Casamance ou dans le centre du pays « les producteurs mangent ce qu'ils produisent ».⁶²

En somme, cette discussion révèle que la notion largement acceptée au sein des ministères nationaux (à savoir qu'il existe une contradiction intrinsèque entre l'agroécologie et l'autosuffisance alimentaire) est remise en question à l'échelle locale par certains intervenants des régions étudiées y compris des producteurs et des acteurs étatiques.

5.2 Les acteurs influents et nouvelles alliances

L'émergence des DyTAEL

La DyTAES a récemment lancé les DyTAEL, des plateformes locales de dialogue axées sur la planification et la coordination d'initiatives agroécologiques. Initiée en 2021, cette démarche cible plusieurs départements, dont Podor, Tambacounda, Bignona et Fatick. En 2022, une caravane a parcouru 14 régions pour encourager la participation des acteurs locaux.

⁶¹ Entretien, représentant du gouvernement, décembre 2021.

⁶² Entretien, représentant association producteurs, 28/09/2022.

À Fatick, la DyTAEL regroupe divers intervenants clés, dont Agrisud, Enda-Pronat, et World Vision, des organisations de producteurs et associatives comme Jam Bugum, AJA, des ambassadeurs de l'environnement, CAREM, des institutions de développement et de recherche comme le Gret et le CIRAD, et des autorités locales (mairies, membres du conseil départemental, et services déconcentrés de l'Etat). Après deux ans de dialogue informel, un comité exécutif et un plan d'action pour 2022-2023 ont été adoptés. Le plan d'action vise à sensibiliser les autorités et le public, renforcer les compétences des organisations de producteurs et promouvoir les produits agroécologiques.

Pour réaliser ces objectifs, plusieurs axes d'intervention ont été identifiés. Ils vont de la sensibilisation des décideurs à la formulation de politiques publiques et incluent également le lancement de projets locaux en agroécologie. Des campagnes de communication, des événements thématiques tels que la "Journée de l'Arbre" ou la "Journée de l'Environnement", et des formations sont également prévus, tout comme une interaction régulière avec les décideurs. Un exemple d'activité de communication liée aux instances publiques concerne la sensibilisation à l'utilisation d'engrais biologiques dans le contexte de la politique de subvention des intrants agricoles.⁶³ Dans les Niayes, une volonté de construire une DYTAEL est réelle et un noyau d'acteur engagé dans la transition agroécologique travaille à cette mise en place depuis mi-2022. Celle-ci a toutefois eu du mal à se concrétiser du fait d'une volonté de certains partenaires à associer la DYTAEL à la dynamique de la redynamisation de la plateforme de dialogue multi acteurs de gouvernance et de gestion durable des ressources naturelles (foncier, eau etc.) de la zone des Niayes. Une mission de l'ensemble des partenaires (y compris la DYTAEL) a d'ailleurs eu lieu en août 2023 pour initier une réflexion avec les acteurs locaux. Cette mission est effectuée dans le cadre du Projet de cadastre et de sécurisation foncière (PROCASEF) à travers la convention signée avec la Plateforme nationale sur la Gouvernance Foncière. Il en est ressorti que cette dynamique autour du foncier et de l'eau était tellement forte dans les Niayes qu'elle pouvait limiter les réelles prises en compte de l'ensemble des autres dimensions de l'agroécologie. Ainsi, un atelier de création de la DyTAEL Mboro a été réalisé en septembre 2023.

⁶³ Entretien, représentant de service agricole, 26/09/2022.



Photo: Atelier de la DyTAEL de Fatick le 06 décembre 2023 (Raphaël Belmin).

Le rôle de la DyTAES dans la mobilisation locale

Les ONG et les organisations de producteurs, notamment la FENAB, ont été les premiers à promouvoir l'agroécologie dans les territoires étudiés. Dans le Bassin Arachidier, certaines communes comme Ndiob se sont également rapidement investies dans cette démarche. Le cas de Ndiob correspond à un cas particulier en raison de son maire, une figure politique importante sur les scènes nationale et internationale, et ancien membre de la société civile. Dans ce contexte, la DyTAES joue un rôle croissant pour diversifier et élargir le cercle des acteurs impliqués dans cette dynamique territoriale. Considéré comme un entrepreneur politique majeur, ce mouvement contribue à créer un élan autour de la transition agroécologique, notamment grâce à des caravanes et à des projets ciblés. Toutefois, cette initiative ne s'insère pas dans un vide. Elle prend place au sein d'alliances déjà établies, de tensions inter-communales existantes, et de diverses stratégies visant à attirer des ressources financières.

En parallèle, la mise en place de subventions pour les intrants organiques par les politiques agricoles nationales a également introduit de nouveaux acteurs dans cette dynamique. Les services étatiques du secteur agricole sont directement responsables de la distribution de ces aides. Leur décision de privilégier les acteurs déjà engagés dans l'agroécologie renforce des alliances avec les services techniques, communes et ONG de la DyTAES, mais suscite des critiques de la part de ceux qui se voient attribuer des quantités moindres d'intrants.

Les contours des DyTAEL

Trois défis majeurs sont à l'ordre du jour pour toutes les DyTAEL :

1. Echelle : Un débat animé a initialement divisé les membres de la DyTAES nationale sur les options de territorialisation. D'un côté, des organisations comme Agrisud préconisaient une approche interdépartementale ou régionale, cherchant à renforcer des dynamiques existantes telles que le PIAD. De l'autre, des entités comme Enda-Pronat et Agroecol plaidaient pour une échelle communale, arguant que cela favoriserait la décentralisation, le renforcement de la cohésion locale et une « mise en pratique moins théorique » du fonctionnement et du dialogue au sein des plateformes. Des initiatives pilotes sont en cours pour explorer ces différentes échelles, souvent en synergie avec d'autres instruments comme les conventions locales.

- À Fatick, le choix s'est arrêté sur une stratégie départementale, conçue pour engager et responsabiliser les autorités locales. « Si la DyTAEL est à l'échelle du département, nous avons alors un interlocuteur en la personne de la collectivité territoriale, du conseil départemental, des élus et du préfet, qui est l'autorité administrative. » Dans ce contexte, la DyTAEL cohabite avec d'autres initiatives comme les comités villageois de Ndiob. Malgré les discussions concernant la volonté de Ndiob de se démarquer dans le paysage institutionnel⁶⁴, le débat se cristallise moins autour de cette commune que sur la manière d'entraîner l'ensemble du département dans une dynamique agroécologique.
- Parallèlement, Enda-Pronat facilite la création de DyTAEL à l'échelle communale à Podor et Tambacounda. A Tivaouane, une première impulsion a été donnée par la caravane pour établir une DyTAEL à l'échelle de l'arrondissement de Méouane. Là aussi, l'échelle pertinente reste un sujet de controverse. Certains favorisent une approche axée sur l'arrondissement, soutenue notamment par le projet PROCASEF en cours, qui vise la gestion foncière et hydrique⁶⁵. D'autres penchent pour une focalisation au niveau communal, particulièrement dans des zones stratégiques comme les zones maraichères des Niayes. Selon ces derniers, une proximité accrue avec les producteurs permettrait une intervention plus ciblée sur leurs défis spécifiques⁶⁶.

⁶⁴ Entretien, représentant d'ONG, 23/09/2022.

⁶⁵ Entretien, représentant association de producteurs, 28/09/2022.

⁶⁶ Entretien, représentant association de producteurs, 29/09/2022.

- 2. Leadership** : La question du leadership était également un enjeu sensible. Le consensus dominant parmi la plupart des participants favorisait un portage institutionnel par une organisation locale légitime mais dans une gestion inclusive, en tenant compte des spécificités locales. Cette démarche avait pour avantage d'assurer l'ancrage territorial de la plateforme tout en garantissant sa viabilité à long terme. À Fatick, le président de l'association Jam Bugum, qui est également adjoint au maire de Niakhar, a été choisi pour assumer ce rôle. La gouvernance souple de la DyTAEL est également vue comme un mécanisme efficace pour minimiser les tensions politiques, notamment dans les cas où un maire prendrait la tête de la structure⁶⁷. Il convient de souligner que pour plusieurs acteurs municipaux, l'importance stratégique de ces plateformes est particulièrement mise en exergue. Comme le précise l'adjoint au maire d'une commune visitée, « La DyTAEL fonctionne non seulement comme un réseau d'échanges, mais surtout comme un levier pour la recherche de partenaires. »⁶⁸
- 3. Fonctionnement** : La gestion est un volet clé en développement de projets, surtout lorsque ces derniers se traduisent par la création éphémère de plateformes multi-acteurs et de comités de suivi peu ancrés localement⁶⁹. La mise en place d'un cadre institutionnel pour la DyTAEL est justifiée comme un moyen d'assurer l'engagement des parties⁷⁰. Mais le financement de ces entités demeure un défi majeur. « Créer la DyTAEL ne suffit pas »⁷¹, rappelle-t-on. Bien que des ONG soutiennent certaines initiatives, les ressources sont limitées et l'engagement bénévole des membres pose question. Un obstacle notable était le coût du transport pour les producteurs⁷². Une solution envisageable serait la décentralisation des activités. Par ailleurs, l'établissement de comités d'animation et de plans d'action est essentiel pour dynamiser l'engagement des parties prenantes, faute de quoi les discussions pourraient rester stériles⁷³.

Enfin, plus globalement, la configuration socio-politique et les conflits territoriaux ont un impact significatif sur les dynamiques collectives favorables à l'agroécologie. Prenons l'exemple des conflits fonciers dans la région des Niayes ; ceux-ci peuvent orienter la structuration et l'agenda de la DyTAEL. En effet, les plateformes de dialogue sur le foncier ont été choisies comme espaces privilégiés pour la DyTAEL, ce qui peut influencer la dynamique du projet tant sur le plan thématique que politique. Parallèlement, les tensions entre différentes communes, les agriculteurs et les services des Eaux et Forêts pourraient jouer un rôle déterminant, surtout en ce qui concerne le contrôle du périmètre de restauration des Niayes. Ces tensions pourraient ainsi limiter ou étendre la portée de certaines initiatives de conservation.

⁶⁷ Entretien, représentant d'ONG, 19/09/2022.

⁶⁸ Entretien, représentant de commune, 20/09/2022.

⁶⁹ Dans le cas de la DyTAEL, Jam Bugum assure le secrétariat, et un comité d'animation est constitué d'organisations de producteurs agroécologistes.

⁷⁰ Entretien, représentant d'ONG, 22/09/2022.

⁷¹ Entretien, représentant de service agricole, 29/09/2022.

⁷² Entretien, représentant du conseil agricole, 20/09/2022 ; service agricole, 26/09/2022.

⁷³ Entretien, représentant d'ONG, 22/09/2022.

Dans le Bassin Arachidier, des tensions existent également entre producteurs et éleveurs. Bien que des accords soient en place grâce à l'intervention d'ONG, les mécanismes informels de régulation restent prédominants, sans toutefois résoudre les conflits sous-jacents de manière définitive. Il est également important de souligner que le mouvement agroécologique est souvent perçu comme une extension des efforts récents de la société civile. Ces efforts sont centrés autour de questions telles que la réforme foncière et le code de l'eau, deux domaines dans lesquels les résultats ont été pour le moins mitigés.

5.3 Les ressources institutionnelles déployées

Limites des réformes de décentralisation

L'étude a montré que l'action publique en faveur de l'agroécologie est ancrée dans un contexte institutionnel marqué par de multiples réformes de décentralisation. Ce cadre conditionne en partie les ressources institutionnelles disponibles pour les acteurs locaux de l'agroécologie, mais il peut aussi limiter leur portée d'action. L'étude rappelle que le transfert de compétences vers les collectivités territoriales rencontre divers défis. Au-delà des considérations matérielles comme le financement, les compétences techniques, et la disponibilité des ressources humaines et des infrastructures, des enjeux politiques émergent. L'intervention de l'État central dans les affaires locales crée des tensions, restreignant l'autonomie des gouvernements locaux surtout dans des domaines clés pour l'agroécologie tels que la gestion foncière et les ressources naturelles. Par ailleurs, l'agriculture ne fait pas partie des compétences transférées, rendant certaines décisions dépendantes de l'État central au niveau territorial. Ainsi le déploiement de l'agroécologie dans les territoires peut être freiné par les logiques nationales descendantes, tout autant que par le manque de ressources locales allouées à ce secteur.

Contournement des rôles institutionnels

Les collectivités territoriales rencontrent également des difficultés à influencer les décisions stratégiques en matière d'investissement public et privé dans les secteurs agricole et minier, malgré leur responsabilité dans la gestion des conflits qui en découlent. D'un autre côté, certains acteurs comme l'ARD conservent une légitimité symbolique et technique malgré leur affaiblissement institutionnel suite à l'Acte III de la Décentralisation. Dans les régions étudiées, l'engagement de l'ARD pour la promotion de l'agroécologie demeure principalement théorique, l'agroécologie étant souvent assimilée à une agriculture durable aux contours flous.

Alors que les tensions entre les communes et les conseils départementaux s'intensifient, des acteurs indépendants, notamment les ONG, forment des alliances locales pour mener des initiatives agroécologiques. Ces acteurs pallient le manque de ressources institutionnelles et de financement public. Leur influence au niveau territorial est diversement interprétée : pour certains, il s'agit d'une ingérence internationale, tandis que pour d'autres, cela représente une opportunité pour avancer des agendas qui ne trouvent pas suffisamment de soutien au sein des structures étatiques locales et des jeux politiques en cours.

Un défi important est celui de la prise en compte de la diversité territoriale dans les politiques publiques. Le ZADA présenté ci-avant a en effet montré la grande hétérogénéité des territoires qui renvoient à des enjeux différenciés de développement et donc à la capacité d'y répondre par des politiques adaptées et spécifiques. Territorialiser les politiques publiques à différents niveaux (département, commune...) est un défi important pour les collectivités.

6. CONSIDÉRATIONS ET PERSPECTIVES DE L'AGROÉCOLOGIE A L'ÉCHELLE TERRITORIALE

Avec la mise en place certes assez récentes des DyTAEL et la volonté de l'Etat à accompagner la transition agroécologique, la territorialisation de cette dynamique progresse. Les instruments de politiques publiques présentés dans ce rapport sont des leviers clés dans ce contexte. D'autres leviers potentiels, bien que pas encore pleinement actifs, ont été abordés. Ils incluent les expériences de concertation et de sensibilisation comme le REVES, le soutien à la commercialisation et à la transformation des produits agroécologiques (par exemple à travers des achats publics), l'intégration de l'agroécologie dans les plans locaux de développement et dans les projets d'intercommunalité, ainsi que la mise en œuvre effective des cadres locaux de gouvernance des ressources naturelles.

Cependant, l'étude a montré que les initiatives agroécologiques se heurtent à divers défis qui dépassent les simples contraintes techniques.

- Les obstacles opérationnels, tels que la disponibilité saisonnière de l'eau et des matières organiques, ou encore les compétences et moyens nécessaires à l'installation et au maintien de certaines technologies telles que le zaï, les minicentrales solaires, les stations de compostage... représentent un premier niveau de difficulté. De plus, la gestion de la matière organique à l'échelle des territoires représente un enjeu majeur. L'intercommunalité peut être un levier potentiel pour cette gestion, mais reste actuellement peu active. Enfin, le scepticisme des agriculteurs à l'égard de certaines solutions techniques souligne l'importance de fonder les projets sur des bases expérimentales pour gagner leur confiance, mais aussi afin de mieux les adapter aux contextes de production à chaque fois spécifiques. On retrouve d'ailleurs ici un des fondements du mouvement agroécologique.
- Des contraintes structurelles sont également présentes. Depuis les années 1960, le gouvernement a encouragé l'usage d'engrais minéraux, une tendance qui a quasiment doublé en une décennie. La transition vers des engrais organiques n'offre pas une solution complète, car elle risque, dans le cas d'une incapacité à une production plus autonome au niveau des exploitations, de maintenir la dépendance des agriculteurs à des entreprises, souvent étrangères, dans un secteur peu structuré. Cette approche pourrait ainsi renforcer des modèles sociotechniques et économiques exclusifs, analogues à ceux établis lors de la révolution verte. Par ailleurs, l'absence d'un marché pour les produits agroécologiques limite les progrès en ce sens.

- Sur le plan institutionnel, la gouvernance participative est marquée par les enjeux de pouvoir, les conflits et des régulations préexistantes. La coordination s'avère difficile en raison de la multiplicité des acteurs conjuguée à la dispersion des initiatives sur le terrain, engendrant ainsi un manque notable de synergie. Les différentes parties impliquées, qu'il s'agisse d'ONG, d'organisations internationales ou de services gouvernementaux, ont souvent des visions, objectifs et calendriers qui diffèrent. Cette hétérogénéité complique considérablement la gestion et l'harmonisation des différents projets. Par ailleurs, on note une superposition de plans qui, bien qu'intentionnés, sont insuffisamment opérationnalisés. Toutefois, dans le cas du département de Fatick, on note une amélioration sensible de la DYTAEL à répondre à ces défis. Le fait d'avoir réussi à intégrer les services déconcentrés de l'Etat dans la dynamique renforce en effet la coordination entre les acteurs de la société civile et de l'Etat.
- Les défis politiques sont également considérables. Par exemple, la subvention et la distribution d'intrants peuvent être sujettes à la politisation, générant des disparités régionales et alimentant des tensions sociales. Les grandes stratégies d'aménagement territorial, notamment en matière d'infrastructures hydro-agricoles et d'extraction minière, sont généralement décidées au niveau national, sans une implication significative des collectivités territoriales. De plus, les réglementations existantes, comme le code forestier et le code de l'eau, manquent de pouvoir coercitif et légitimité, ce qui complique leur application sur le terrain.

Comme le rappelle Olivier de Sardan (2021), la mise en œuvre d'une politique est influencée par les stratégies des acteurs impliqués, créant inévitablement un écart entre ce qui est prévu et ce qui se déroule réellement. Peu importe la rigueur de la planification, cet écart persiste, car les réactions des groupes stratégiques impliqués sont en grande partie imprévisibles. Non seulement des facteurs structurels tels que le cadre de la décentralisation de l'État et la définition de grands projets à impact territorial influencent ces écarts, mais ils sont aussi façonnés par des institutions, des pratiques et des régulations informelles.

Dans ce contexte, la question centrale concerne la marge de manœuvre des acteurs locaux face à des initiatives agroécologiques dans cet environnement institutionnel limitant. Selon des acteurs impliqués dans la DyTAES, le mouvement agroécologique s'articule nécessairement sur plusieurs niveaux : la concrétisation de l'agroécologie a lieu au niveau territorial, mais certains aspects, comme les subventions pour les intrants, nécessitent des actions à travers d'autres voies, telles que le plaidoyer au niveau national ou même international.

Il est donc important de considérer les stratégies d'adaptation et de contournement qui découlent d'effets cumulatifs des projets et d'autres instruments de politiques publiques. En effet, plus les réformes se succèdent et sont contournées, plus la probabilité que les nouvelles réformes soient instrumentalisées augmentent (Olivier de Sardan, 2021). Par exemple, bien que chaque nouveau projet soit conçu et considéré comme unique, il n'est, aux yeux des acteurs locaux, qu'un ajout à une série de projets antérieurs qu'ils ont dû gérer de la même manière. L'agroécologie, bien qu'étant un mouvement de longue date au Sénégal, connaît actuellement une nouvelle et intense vague de projets, à la fois gouvernementaux et internationaux.

Toutefois, cette dernière vague ne fait pas exception mais s'inscrit plutôt dans la continuité d'autres initiatives publiques et de la société civile liées à l'agriculture durable, à l'adaptation au changement climatique, et à la justice foncière.

La capacité de ce mouvement à proposer des alternatives d'action publique véritablement innovantes et transformatrices reste donc à définir. Certes, les contraintes environnementales, telles que la dégradation des terres et la salinisation des sols, la pollution et la raréfaction des ressources en eau et les risques sanitaires liés à l'usage excessif d'intrants chimiques ont sensibilisé les acteurs publics et les populations à ces questions. Cependant, la manière dont cette dynamique sera construite avec les acteurs locaux et les voies institutionnelles privilégiées auront un impact significatif sur les résultats. En l'occurrence, si la DyTAEL reproduisait le fonctionnement des plateformes multi-acteurs courantes dans les projets internationaux, elle risquerait de rencontrer mêmes obstacles que ses prédécesseurs.

En revanche, la DyTAEL se concentre de plus en plus sur une critique constructive des dynamiques territoriales actuelles, visant un changement politique durable. Cette stratégie offre des perspectives prometteuses pour un ancrage social, matériel et politique renforcé. Les collectivités territoriales, cruciales dans ce processus, sont perçues comme des catalyseurs potentiels au niveau territorial. Par ailleurs, innover dans les partenariats entre l'État, la société civile et le secteur de la recherche est essentiel pour mobiliser les ressources nécessaires et concrétiser de véritables stratégies de transition.

7. REFERENCES

- Baborska, R. (2021). Suivi des politiques agricoles et alimentaires au Sénégal 2021: Rapport d'analyse politique. FAO. <https://doi.org/10.4060/cb7078fr>
- Bodian, C. (2022). Contribution de l'IPAR au processus d'amélioration des pratiques de subventions agricoles au Sénégal. Ipar, initiative prospective agricole et rurale. <https://www.ipar.sn/Contribution-de-l-IPAR-au-processus-d-amelioration-des-pratiques-de-subventions.html>
- Boillat, S., Belmin, R., & Bottazzi, P. (2021). The agroecological transition in Senegal: Transnational links and uneven empowerment. *Agriculture and Human Values*. <https://doi.org/10.1007/s10460-021-10247-5>
- Cradesc. (2023). Restauration Niayes - Centre de Recherche et d'Action sur les Droits Economiques Sociaux et Culturels. <https://cradesc.org/restauration-niayes/>
- Diedhiou, I., & Mering, C. (2020). D'une rive à l'autre du fleuve: Changements d'occupation du sol et dires d'acteurs en Basse-Casamance: L'Espace géographique, Tome 48(2), 117-137. <https://doi.org/10.3917/eg.482.0117>
- DyTAES. (2020). Contribution aux politiques nationales pour une transition agroécologique au Sénégal. Dynamique pour une transition agroécologique au Sénégal.
- El Hadji, M. S. (2018, 21/06). Le « mariage sulfureux » entre territoires et politiques agricoles: La double expérience du Sénégal. *Politiques agricoles et alimentaires : trajectoires et réformes*, Colloque SFER, Montpellier. https://www.sfer.asso.fr/source/Coll-trajectoire-2018/articles/A41_Sylla.pdf
- Faye, A., Camara, A. D., & Belmin, R. (2022, junho 21). Engrais organiques subventionnés: Fonctionnement du circuit de distribution et perception des bénéficiaires. Table-ronde « Réduction des intrants agricoles » Atelier de restitution de la caravane DyTAES 2022, Dakar.
- Grimaud, L. (2020). L'agroécologie au Sénégal: Entre diversité d'acteurs et d'initiatives. Université Bordeaux Montaigne.
- Hassenteufel, P., & de Maillard, J. (2013). Convergence, transferts et traduction: Les apports de la comparaison transnationale. *Gouvernement et action publique*, VOL. 2(3), 377-393. <https://doi.org/10.3917/gap.133.0377>
- Hassenteufel, P., & Zeigermann, U. (2019). Translation and Translators in Policy Transfer Processes. *Public Policy Transfer: Power, Unconventional Agents, Directions and Translations*. Fourth International Conference on Public Policy, Montreal.

Hautbois, A. (2023). Face à la pénurie d'engrais chimiques, le Sénégal promeut des alternatives « vertes ». Le Monde. https://www.lemonde.fr/afrique/article/2023/05/18/face-a-la-penurie-d-engrais-chimiques-le-senegal-promeut-des-alternatives-vertes_6173894_3212.html

Lascombes, P., & Le Galès, P. (2018). Sociologie de l'action publique (Nouvelle éd.). Armand Colin.

Lima, S. (2020). Politiques du découpage local au Sénégal sous influences: Inachèvement, hybridation, fragmentation. L'Espace Politique. Revue en ligne de géographie politique et de géopolitique, 39. <https://doi.org/10.4000/espacepolitique.7476>

Lombard, J., Sakho, P., & Valton, C. (2020). Le nouvel horizon sénégalais: Peuplement et urbanisation des campagnes occidentales aux périphéries orientales. L'Espace géographique, Tome 48(4), 306–328. <https://doi.org/10.3917/eg.484.0306>

Mazeaud, A., Aulagnier, A., Smith, A., & Compagnon, D. (2022). La territorialisation de l'action climatique. Pôle Sud, 57(2), 5–20. <https://doi.org/10.3917/psud.057.0005>

MEDD. (2018). Annuaire sur l'environnement et les ressources naturelles du Sénégal (p. 388). Ministère de l'environnement et du développement durable.

Milhorance, C., Camara, A. D., Sourisseau, J.-M., Piraux, M., Mane, C., Sirdey, N., Belmin, R., Ka, D.-Y., Sall, M., & Anta Sall, M. C. (2022). L'intégration de l'agroécologie dans les politiques publiques du Sénégal (p. 49). ISRA-Bame; CIRAD.

Muller, P. (2018). Les politiques publiques (12e éd). Que sais-je ?

OCDE. (2017). Chapitre 5. Vers un renforcement des capacités institutionnelles du Sénégal. Em Examen multidimensionnel du Sénégal (p. 163–184). Éditions de l'OCDE. <https://www.cairn.info/examen-multidimensionnel-du-senegal-2017-vol1--9789264295773-p-163.htm>

Olivier de Sardan, J.-P. (2021). La revanche des contextes: Des mésaventures de l'ingénierie sociale, en Afrique et au-delà. Éditions Karthala.

PANA, République du Sénégal. (2006). Programme d'action national d'adaptation aux changements climatiques (PANA). Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature.

PAN/LCD, République du Sénégal. (1998). Programme d'action national de lutte contre la désertification. Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature.

PNIASAN, République du Sénégal. (2018). Programme national d'investissement agricole pour la sécurité alimentaire et la nutrition (PNIASAN)—2018-2022. Primature - Cabinet du Premier Ministre.

PSE Vert, République du Sénégal. (2021). Plan Sénégal Emergent (PSE): Structuration du Programme PSE Vert. Atelier d'Orientation Stratégique du PSE Vert, Dakar.

Rist, G. (2007). Le développement: Histoire d'une croyance occidentale (Édition : 3e édition revue et augmentée). Les Presses de Sciences Po.

Stone, D. (2012). Transfer and translation of policy. *Policy Studies*, 33(6), 483–499. <https://doi.org/10.1080/01442872.2012.695933>

Timera. (2022). Etude sur les modalités de mise en œuvre de l'acte III du processus de décentralisation au Sénégal. ISRA-Bame; CIRAD.

Touré, I. (2012). Autonomie et démocratie locale en Afrique. Une illustration par le cas du Sénégal. *Revue Internationale des Sciences Administratives*, 78(4), 809–826. <https://doi.org/10.3917/risa.784.0809>

Touré, I., & Dione, I. D. (2021). Décentralisation, participation, gouvernance publique et développement des territoires au Sénégal. 9.

8. ANNEXES

Projets à portée nationale, implantées dans les départements de Fatick et Tivaouane :

- **Le Projet de valorisation des eaux pour le développement des chaînes de valeur (PROVALE-CV)**, est une initiative clé du Programme National de Développement de la Petite Irrigation Locale (PNDIL) au Sénégal. Il vise à améliorer la durabilité de l'agriculture et les conditions de vie en milieu rural. Financé par la Banque Africaine de Développement (BAD) et déployé dans huit régions administratives, le projet se distingue par ses trois composantes majeures : les infrastructures hydro-agricoles, la valorisation des chaînes de valeur agricoles, et la gestion générale du projet. En matière d'agroécologie, il mise sur des solutions durables telles que l'utilisation de l'énergie solaire pour l'irrigation, des initiatives de conservation de l'eau et des écosystèmes. Les acteurs impliqués dans sa mise en œuvre comprennent diverses institutions gouvernementales, comme les ministères de l'Agriculture et de l'Environnement, ainsi que des partenaires locaux et internationaux, notamment l'Inspection Régionale des Eaux et Forêts (IREF), l'ANCAR, des ONG et des organisations communautaires.
- **Le Projet Agri-Jeunes « TEKKI NDAWŊI »**, actif dans les départements de Fatick et Tivaouane, a pour ambition d'impliquer les jeunes ruraux dans les secteurs agro-sylvo-pastoral et halieutique. Coordonné par les Services techniques agricoles et le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, et en collaboration avec des partenaires privés, le projet bénéficie du financement du FIDA, de la BAD et du Ministère de l'Agriculture. Son principal objectif est d'apporter un soutien financier et pédagogique aux jeunes, pour lancer ou consolider leurs initiatives agricoles. Le projet se déploie notamment à travers la fourniture d'intrants tels que des semences et des engrais, et offre des formations ciblées en maraîchage et également en agroécologie. Il est néanmoins confronté à divers défis, notamment la nécessité d'une sensibilisation et d'une communication accrues pour attirer davantage les jeunes vers ces secteurs, ainsi que des enjeux liés à une mise en œuvre efficace et à la garantie d'un impact durable.
- **Le Projet d'Appui à la Résilience de la Basse Vallée du Fleuve Sénégal (Parerba)** a pour objectif de créer et de renforcer 6 000 emplois dans les chaînes de valeur agricoles de la région arachidière. Avec un budget de 18 millions d'euros fourni par la coopération belge (Enabel) et mis en œuvre par l'ANCAR et World Vision, le projet poursuit plusieurs axes d'action. Ceux-ci incluent la gestion de l'eau, l'adoption de pratiques durables en matière de gestion des terres, l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des exploitations familiales, le développement du micro-entrepreneuriat rural et la création d'entreprises dans le secteur agroalimentaire. En complément, l'initiative ambitionne de réduire l'utilisation de produits chimiques en privilégiant des techniques comme le microdosage et l'emploi du plasma d'urée, tout en encourageant une gestion intercommunale des ressources. Les défis à relever incluent la complexité du paysage de projets déjà en place et l'impératif d'assurer la durabilité des actions menées.

- **Le Programme de Compétitivité de l'Agriculture et de l'Élevage au Sénégal (PCEAL)** vise à augmenter la productivité et à faciliter l'accès aux marchés pour des chaînes de valeur agricoles clés, en particulier l'arachide et les produits issus de l'élevage. Initié en collaboration avec les ministères des Finances et du Budget, de l'Agriculture et de l'Élevage, le projet est actif dans plusieurs zones, dont Fatick, Kaolack, Kaffrine, Kolda, Sédhiou, Diourbel et Tambacounda. Ses axes d'intervention comprennent l'amélioration de la compétitivité dans les domaines de l'arachide et des produits diversifiés, ainsi que dans l'élevage à l'échelle nationale. Les initiatives du projet incluent la promotion d'une utilisation efficace des intrants agricoles, l'adoption de pratiques durables pour la gestion des sols, et l'optimisation de la collecte, du stockage de l'eau et de la gestion des nuisibles.
- **Le Projet de désenclavement des zones de production (PDZP)** s'inscrit dans le cadre du Programme National de Développement Local (PNDL). Ce projet est financé par le Fonds Africain de Développement et le Fonds de l'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole (OFID), via le gouvernement du Sénégal, et est mis en œuvre en collaboration avec l'ARD. Il vise à développer les chaînes de valeur agricoles, à renforcer les capacités locales, ainsi qu'à améliorer les infrastructures rurales. Les initiatives prises dans le cadre de ce projet cherchent non seulement à stimuler les chaînes de valeur agricoles, mais aussi à encourager le reboisement et le développement d'infrastructures de transformation.
- **Le Projet d'Intensification de l'Agriculture Éco-Soutenable dans la Zone des Niayes (PIESAN)**, financé par le Sénégal et la Coopération italienne, vise à renforcer la sécurité alimentaire dans les Niayes. Sous l'égide du Ministère de l'Agriculture et appuyé par le SDDR, le projet encourage la formation de coopératives axées sur le business pour des partenariats avec des distributeurs majeurs. En partenariat avec des entités comme l'Union des Maraîchers du Littoral, le projet prévoit de créer des coopératives dans 20 communes et offre des formations en gestion financière, marketing et intrants durables. Bien que des plans pour des infrastructures et champs-écoles existent, ils ne sont pas encore concrétisés. Le PIESAN met aussi l'accent sur l'agroforesterie et l'énergie solaire.
- **Le Programme des Domaines Agricoles Communautaires (PRODAC)** au Sénégal, lancé à l'initiative du président Macky Sall, avait pour ambition de stimuler l'emploi rural en développant 30 000 hectares de terres en pôles d'excellence économique et déployant des infrastructures d'irrigation. Partiellement financé par la Banque Islamique de Développement et divers autres partenaires, y compris des entreprises françaises, le projet a toutefois été visé par des critiques sévères concernant sa gestion déficiente, des retards dans l'exécution et même des accusations de corruption. Le programme, devenu un enjeu majeur, a notamment été au cœur d'un procès en diffamation opposant différents groupes politiques au niveau national.





FAIR
L'agroécologie
pour une agriculture
plus résiliente au Sahel



contact-fair-sahel@cirad.fr

fair-sahel.com